



Rapport d'activités 2016

Assemblée Générale du 17 mai 2017



Sommaire

Préambule - Faits marquants en 2016	3
Chapitre I Présentation et fonctionnement	6
Nos valeurs et missions	6
Nos objectifs stratégiques	7
Les organes de gestion	10
Les membres d'Atout EI	13
Chapitre II Les actions de la Fédération	17
Le suivi individuel des membres.....	17
Les mandats.....	19
La formation.....	26
La communication	29
Analyse statistique du secteur des EI.....	32
Suivi et analyse des dossiers transversaux	33
Suivi et analyse des dossiers verticaux	37
Chapitre III Les projets de la Fédération	47
Projet Niches 2014-2016.....	47
Projet ProForCES 2015-2017	48
Projet VISES 2015-2020	50
Projet - Avenir des entreprises d'insertion	53
Projet à venir - Interreg-Euregio	54
Annexes	55
Composition des organes de gestion	55
Liste des membres (31/12/2016).....	57
Partenaires d'Atout EI.....	61



PREAMBULE - FAITS MARQUANTS EN 2016

Traitement des subventions EI

2016 a vu l'envoi des premiers documents relatifs à la liquidation des soldes de subventions aux entreprises d'insertion. Très rapidement, la fédération est entrée en discussion avec l'administration afin de clarifier certaines notions et méthodes de calcul. Les deux grands éléments à éclaircir portaient alors sur la question du maintien de l'effectif de référence ainsi que sur la méthode de calcul des subventions.

Ce travail nous a occupé tout au long de l'année 2016 et se prolonge en 2017.

Réforme des textes : décret 2016 – projet d'arrêté 2017

Le 19 octobre 2016 a été voté le décret relatif à l'agrément des initiatives d'économie sociale et à l'agrément et au subventionnement des entreprises d'insertion. Ce nouveau décret sera complété par un arrêté d'exécution qui devrait être adopté dans le courant du 1^{er} semestre 2017 et dont l'entrée en vigueur est annoncée au 1^{er} juillet 2017. L'équipe a suivi de près la réforme de ces textes par la participation à plusieurs réunions de concertation et rédaction de notes de proposition.

3

Mandat commission consultative d'agrément des entreprises titres-services en Wallonie

Rappelez-vous, en 2013 Atout EI mentionnait dans son mémorandum comme l'un de ses objectifs « Intégrer la fédération dans la commission d'agrément titre-service régionale et le groupe de travail relatif à la régionalisation du dispositif ».

Trois ans plus tard, par suite de nombreuses heures de négociation et de lobbying vis-à-vis des partenaires sociaux et de la Ministre, nous sommes heureux d'annoncer **la mise en place de la commission d'agrément régionale des entreprises titres-services et l'attribution d'un mandat pour l'économie sociale !**

Ce mandat a été attribué à l'organisation Concert'ES – plateforme représentative de l'économie sociale dont Atout EI est membre. Concert'ES a mandaté Atout EI pour siéger en tant que membre effectif au sein de cette commission ; le poste de suppléant étant occupé par Concert'ES elle-même.

Changements au sein de l'équipe



Enfin, l'équipe a connu de nouveaux changements en 2016. Suite au départ en congé maternité d'Anne-Sophie CHRONIS, un nouveau collaborateur a été engagé pour assurer son remplacement d'août à décembre 2016. Guillaume FLORIN a ensuite été maintenu au sein de l'équipe en tant que 4^{ème} conseiller.

Le président, Denis MORRIER continue d'assurer le suivi du plan stratégique ainsi que la fonction de représentation de la fédération. Il réalise la coordination entre l'équipe et le Conseil d'Administration et s'assure du suivi des actions de terrain.



Chapitre 1

Présentation et fonctionnement

- ... Valeurs et Missions
- ... Objectifs stratégiques
- ... Organes de gestion
- ... Les membres





CHAPITRE I PRESENTATION ET FONCTIONNEMENT

Nos valeurs et missions

Nos valeurs précisent la manière dont nous entendons accomplir nos missions. En voici les principales :

- ❖ **Pluralisme**
- ❖ **Ethique**
- ❖ **Qualité**
- ❖ **Proximité**
- ❖ **Responsabilité**
- ❖ **Réactivité**
- ❖ **Partenariat**

6

Les **missions principales** qui sont dévolues à la Fédération sont de :

- ❖ Représenter les initiatives d'économie sociale, les entreprises d'insertion et les IDESS reconnues par la Région wallonne auprès des interlocuteurs publics.
- ❖ Promouvoir ces entreprises et défendre leurs intérêts.
- ❖ Soutenir, conseiller et professionnaliser ces entreprises dans les divers aspects de leurs activités économiques et sociales afin de favoriser leur développement.



Nos objectifs stratégiques

Pour mener à bien nos missions et faire vivre nos valeurs, nous nous sommes fixés une série d'objectifs stratégiques à atteindre ou pérenniser dans le cas où ils sont déjà atteints. Les actions et projets de la Fédération qui sont détaillés dans le chapitre suivant sont les moyens mis en œuvre pour réaliser ces objectifs.

1. Regrouper au moins 2/3 des entreprises d'insertion wallonnes

Cet objectif est atteint depuis plusieurs années. Les membres de la Fédération représentent en effet plus de 80% des EI agréées actuellement (voir le point sur «membres d'Atout EI» pour plus de détails) ce qui lui donne une légitimité aux yeux des autorités publiques et un certain poids dans les négociations.

La Fédération continue à entrer en contact systématiquement avec les nouvelles entreprises d'insertion, à les rencontrer afin de présenter les actions et projets.

Suite à la mise en application du nouveau cadre législatif EI, plus contraignant que le précédent et avec moins d'effets d'aubaine, le nombre général d'EI a diminué et par conséquent, le nombre de nouveaux membres également. En 2016, aucune nouvelle EI n'a demandé son affiliation à la Fédération.

Par conséquent, si la Fédération représentait 80% des EI en 2012, et 87% des EI en 2014-2015, ce rapport est passé à **84% à la suite des démissions actées lors de l'AG de 2015¹**.

2. Regrouper au moins 1/3 des IDESS

Cet objectif stratégique a été ajouté en suivi des changements de statuts de la fédération à travers lesquelles elle se positionne en tant que représentative des IDESS.

Un an après, nous constatons que notre objectif n'est pas encore atteint car au 31 décembre 2016, la Fédération regroupe 9 IDESS. Soit une représentation de 15% du secteur dans son ensemble, tout statut confondu.

3. Œuvrer pour une reconnaissance plus large des entreprises

La Fédération a pour objectif d'œuvrer pour une reconnaissance plus large du secteur de l'économie sociale d'insertion. De cette reconnaissance dépendent les moyens qui lui seront octroyés afin de pérenniser, de développer et d'améliorer les dispositifs qui

¹ En 2015, 11 entreprises ont été démissionnées de leur qualité de membre de la Fédération. Parmi ces démissions, 2 entreprises qui, à cause du problème des seuils relatifs à la petite entreprise, s'étaient multipliées en différentes entités juridiques ont fusionné ; 8 entreprises ne sont plus agréées et 1 entreprise a demandé sa démission en conservant son statut EI.

encadrent les entreprises d'insertion.

Pour remplir cet objectif, une analyse du secteur et une communication efficace doivent être développées. La Fédération est un relais des EI vers le monde extérieur : les autorités publiques et autres acteurs tels que les partenaires sociaux, le Forem, l'Onem, le monde scientifique, la presse et le grand public.

4. Représenter les IES, EI et IDESS auprès des interlocuteurs publics et défendre leurs positions

Afin de promouvoir les IES, EI et IDESS et défendre leurs intérêts, Atout EI investit les lieux de concertation et de négociation qui lui sont ouverts pour relayer les préoccupations du secteur et sensibiliser les autorités publiques et acteurs influents.

Dans cette optique, Atout EI se doit de participer aux débats menés par les diverses autorités publiques de la Région wallonne qui concernent spécifiquement ces secteurs.

5. Recueillir les attentes des membres et leur proposer des solutions

La Fédération, afin de soutenir ses membres, est à l'écoute des problèmes et difficultés qu'ils rencontrent sur le terrain. Atout EI met en place une série d'actions soit individuelles, soit collectives. Des outils sont aussi développés pour répondre aux différents besoins et demandes identifiés.

8

6. Tenir à jour des données statistiques sur le secteur

Afin de pouvoir représenter le secteur et le défendre, Atout EI collecte les données relatives aux entreprises et les analyse : entreprises agréées, emplois, secteurs d'activité, répartition géographique, bonnes pratiques, accompagnement, formation, sorties positives, santé financière, etc.

7. Collecter et diffuser toutes les informations concernant les IES, EI et IDESS

Dans le but de soutenir les membres, la Fédération rassemble, analyse et communique l'information susceptible d'intéresser les entreprises (réformes à venir, législations en projet ou existantes, etc.). A cette fin, Atout EI utilisent divers canaux de communication en vue de transmettre l'information à ses membres, ce sont notamment le site internet, les Flash Infos, les séances d'information, les mails, etc.

8. Organiser des lieux d'échange et de rencontre entre EI

Susciter la rencontre et l'échange entre les chefs d'entreprises ou le personnel d'encadrement sur des matières sectorielles et des questions relatives au secteur de l'insertion est également un objectif visant le soutien aux entreprises membres (groupes de travail sur les missions de l'accompagnateur social ; les aides d'Etat par rapport au décret ; les aides liées à la personne handicapée, etc.).

9. Développer l'expertise du secteur et élaborer des outils pour aider les membres

Une série de formations spécifiques et/ou d'outils sont mis en place par la Fédération afin de professionnaliser le secteur en fonction des besoins identifiés par les gestionnaires ou administrateurs des entreprises.

Les organes de gestion

Assemblée générale

L'Assemblée générale d'Atout EI est composée de l'ensemble des membres effectifs et adhérents. En 2016, elle s'est réunie le 26 avril.

En plus des aspects statutaires qui sont du ressort de l'AG (approbation des comptes et budgets, approbation du rapport d'activités ou encore admission/démission de membres, etc.), la fédération veut faire de ces moments **des lieux de rencontre et d'échange entre les membres**. C'est pourquoi nous proposons en plus d'aborder des points d'actualité sur lesquels l'ensemble du secteur peut échanger ou s'informer.

Lors de l'AG d'avril, nous avons abordé les thématiques suivantes :

- Décret EI : Procédure de liquidation des soldes 2014 et 2015
- Aides à l'emploi : Le point sur la mesure SINE
- Titres-Services :
 - Présentation des nouvelles conventions collectives issues des négociations de la SCP322.01
 - La régionalisation du dispositif – SODEXO
- Dossier IDESS : Le point sur la représentation de la fédération & Les négociations en vue d'instituer une CP propre au secteur

10

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de quinze administrateurs au maximum choisis parmi les membres effectifs de la Fédération. Lors de l'AG du 26 avril 2016 :

- Deux membres ont requis leur démission : Febecoop asbl et SAw-B asbl
- Quatre membres ont été nommés : Home Net services scrllfs, La Ressourcerie namuroise scrllfs, CAIPS asbl et RES asbl.

Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Il détermine la politique générale de la Fédération et définit sa position à l'égard des tiers notamment vis-à-vis des autorités publiques.

C'est une instance décisionnelle qui définit les axes stratégiques d'orientations de la Fédération et qui arrête les propositions à soumettre à l'Assemblée générale. Il soutient l'équipe opérationnelle de la Fédération dans son travail quotidien par le biais de la disponibilité de ses membres et de leur production sur des matières variées ou très spécifiques.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 10 fois en 2016 : le 12 janvier, 16 février, 15 mars,

12 avril, 24 mai, 14 juin, 13 septembre, 11 octobre, 15 novembre, 13 décembre.

Présidence

Depuis le départ de **Jean-Pierre POLLENUS** de sa fonction de Direction et son absence de remplacement dans un premier temps, c'est le Président du Conseil d'Administration, **Denis MORRIER** représentant de la société Home Net Services, a repris pour une durée indéterminée le suivi du plan stratégique ainsi que la fonction de représentation de la fédération. Il assure la coordination entre l'équipe et le Conseil d'Administration et s'assure du suivi des actions de terrain. En parallèle, une série de tâches relatives à la gestion administrative et financière de l'asbl ont été déléguées à l'équipe.

Conseillère communication

Anne-Sophie CHRONIS est en charge du projet ProForCES.

Elle est aussi en charge des actions de communication de la Fédération en générale (site internet, organisation d'évènements, communication avec les médias, etc.).

Elle siège également au conseil d'administration et à l'assemblée générale de Concert'ES.

Depuis 2013, elle est également membre suppléante de la SCP 322.01 relative aux entreprises agréées fournissant des travaux ou services de proximité et membre suppléant au sein du Fonds de formation sectoriel TS (Form TS).

Absente d'aout à décembre 2016 suite à un congé maternité, elle a été remplacée dans ses fonctions par **Guillaume FLORIN**.

Conseillère juridique

Vanessa BENVISSUTO a été engagé en décembre 2015 dans le cadre d'un contrat de travail mi-temps (l'autre mi-temps étant presté au sein de la Fédération CAIPS).

Elle est en charge de toutes les matières juridiques et principalement de l'analyse et l'interprétation des textes légaux relatifs aux entreprises d'insertion ou de ceux les impactant directement ou indirectement.

Elle réalise également le suivi juridique de la Fédération (mandats, statuts, etc.) et de ses membres à certains niveaux (actionnariat, respect du critère PME, mentions SFS, etc.) ainsi que dans le cadre du projet ProForCES.

Elle siège au Conseil wallon de l'économie sociale.

Conseillère économique

Caroline RENOUPREZ occupe le poste de conseillère économique depuis novembre 2013.

Elle est notamment en charge de l'analyse statistique des données du secteur telle que l'analyse des comptes BNB, des agréments EI, de l'emploi, etc. Elle réalise également un suivi de l'ensemble des matières économiques liées au dispositif EI et sectorielles, ainsi que de la santé financière des membres via les fiches ranking, des études et des conseils.

Elle siège à la commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale.

Les membres d'Atout EI

Lors de l'Assemblée générale constitutive fin 2006, 51 membres étaient affiliés à la Fédération.

Au moment de clôturer ce rapport (avril 2017), Atout EI regroupe 97 membres dont 4 sont des Fédérations d'économie sociale (SAW-b, Febecoop, CAIPS et RES), et dont 86 sont des EI. A ce jour, la Fédération estime que **100 entreprises sont agréées** dans le dispositif insertion wallon.

En 2016, aucune n'entreprises n'a été démissionnée de sa qualité de membre de la Fédération.

En parallèle, 2 IDESS ont été affiliées en 2016 : **La Ressourcerie le Carré asbl (agréée pour l'activité de magasin social) et le CPAS de Sprimont (agréé pour les activités de taxi social, l'entretien des espaces verts et la réalisation de petits travaux).**

Répartition de nos membres sur base des EI agréées

Nos membres couvrent une grande variété de secteurs d'activités s'adressant tant aux entreprises, qu'aux pouvoirs publics ou aux particuliers:

- ❖ Tri et recyclage (papiers cartons; électroménagers; équipements électriques et électroniques; dépollution et démantèlement de DEEE; démantèlement et dépollution de véhicules; collecte à domicile d'objets réparables et revalorisables / ressourcerie; magasin de seconde main)
- ❖ Fabrication, réparation, maintenance de pièces mécaniques dans l'industrie
- ❖ Bois (exploitation forestière; scierie et menuiserie)
- ❖ Entretien (assainissement de sites; entretien de parcs et jardins / espaces verts; maintenance industrielle; recyparcs)
- ❖ Nettoyage (industriel; aide-ménagère par le titre-service; voiries et abords; nettoyage de véhicules avant la vente, nettoyage de véhicules d'entreprises et de particuliers)
- ❖ Services de proximité dans le cadre d'IDESS (petits travaux habitat –entretien, réparation et aménagement–; aménagement et entretien des espaces verts; nettoyage de locaux de petites asbl; transport de proximité)
- ❖ Blanchisserie / Lavoir
- ❖ Repassage par le titre-service
- ❖ Bâtiment (construction et rénovation; isolation; ferronnerie; éco-construction;

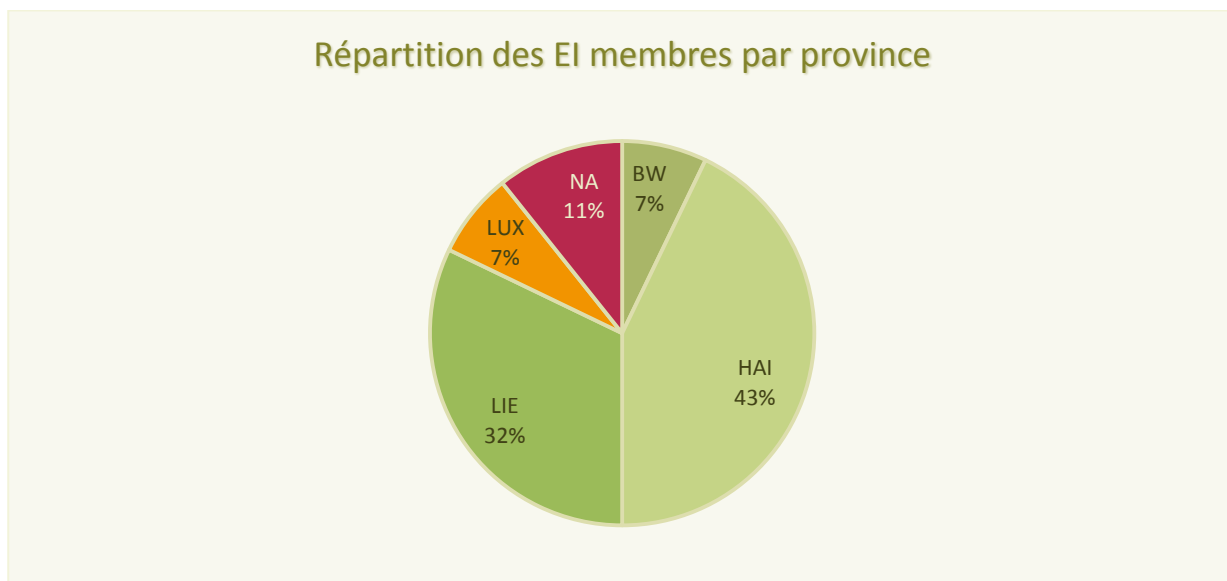


isolation et ventilation; petite maintenance, montage de mobilier, réparations diverses)

- ❖ Services aux entreprises (numérisation et call center; gestion administrative et encodage; numérisation et gestion électronique de documents; conditionnement/emballage, gestion d'immeubles, mailing, événementiel, location de chapiteaux)
- ❖ Horeca

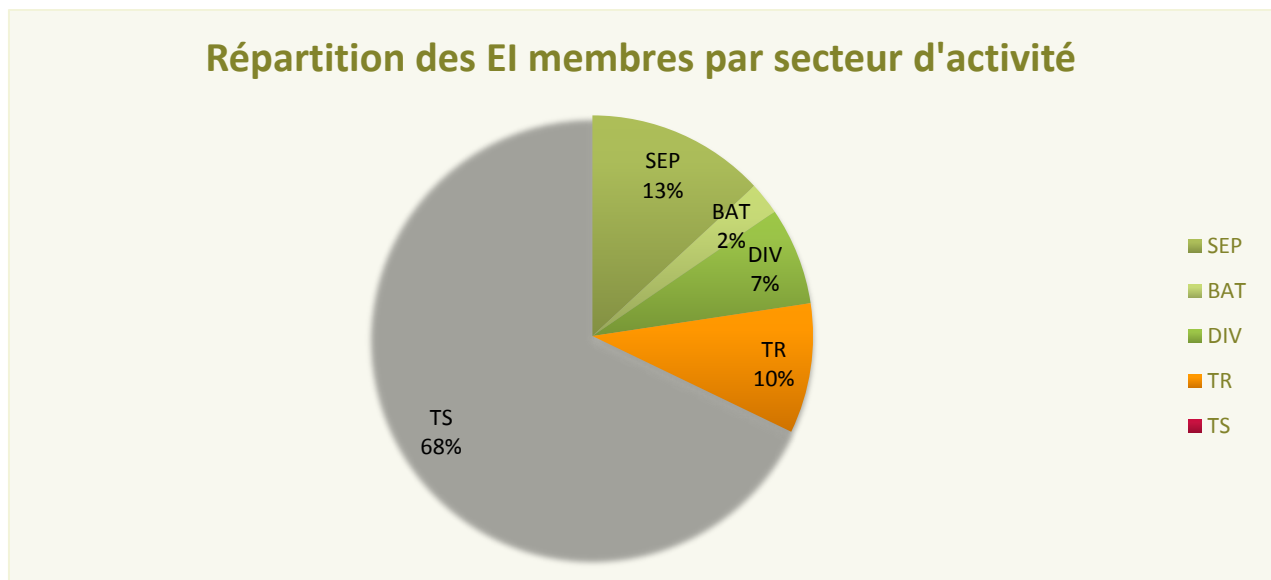
Répartition en chiffres des 84 EI membres

La répartition géographique des membres est stable depuis 2013. Un tiers des entreprises se situent dans la province de Liège, presque la moitié dans le Hainaut. Le dernier quart se distribue entre les Provinces du Luxembourg, de Namur et du Brabant Wallon.



En ce qui concerne la répartition par secteur, les EI sont classées en 6 catégories afin de faire apparaître les grandes tendances :

- ❖ SEP : actives dans les services aux entreprises et aux particuliers
- ❖ BATI: actives dans le bâtiment
- ❖ TS: actives dans les titres-services
- ❖ TS mixte: actives dans les titres-services et une autre activité (IDESS, nettoyage industriel, etc.)
- ❖ TR: actives dans le tri et le recyclage
- ❖ DIV: actives dans un des autres secteurs non-repris dans les 5 autres catégories.



68% des entreprises affiliées à la Fédération sont actives dans les titres-services. Ce secteur est également le secteur d'activité principal des EI au niveau global.

Pour en savoir plus sur nos membres, nous vous invitons à consulter notre rubrique «Membres» sur le site www.atoutei.be



Chapitre 2

Les actions de la fédération

- ... Suivi et conseils
- ... Mandats
- ... Formation
- ... Communication
- ... Analyse Statistique
- ... Dispositif E.I.
- ... Dispositif TS
- ... Dispositif IDESS





CHAPITRE II

LES ACTIONS DE LA FÉDÉRATION

Le suivi individuel des membres

Être à l'écoute et soutenir les membres de la Fédération en répondant à leurs interrogations et en relayant leurs préoccupations est un des objectifs d'Atout EI. A cette fin, trois conseillers ayant chacun leurs spécialités sont disponibles pour répondre aux questions des membres ou pour relayer leurs demandes au CA, voire aux autorités publiques. La Fédération réalise également un suivi économique de ses membres au travers d'une fiche ranking individuelle.

Conseils individualisés

Les conseils individualisés aux membres peuvent se faire via mail, courrier, par téléphone ou lors d'une rencontre sur rendez-vous. Entre 2010 et 2016, la Fédération est intervenue près de 1.750 fois auprès des EI.

Sur l'année 2016, Atout EI est intervenue plus de 250 fois auprès de plus de 100 entreprises et également de nombreuses fois auprès des acteurs du secteur (agences-conseils, SPW, Forem, Onem, secrétariats sociaux, EFT-OISP, etc.).

Durant cette année, les questions des membres et problématiques sur lesquelles ils ont interpellé la Fédération sont principalement centrées sur :

- ❖ La règlementation EI
 - La compréhension et l'opérationnalisation du subventionnement
 - Les tâches de l'accompagnateur social et le profil d'engagement
 - Le respect du maintien de l'effectif
 - Les modalités et les conditions pour devenir entreprise d'insertion
- ❖ La législation sociale et le droit des travailleurs.
- ❖ Les règles fiscales concernant les réserves immunisées ou encore le régime d'imposition.
- ❖ Les organes de gestion d'une entreprise, l'articulation AG-CA-délégué à la gestion journalière.
- ❖ Les réglementations et pratiques relatives à la formation des travailleurs

- ❖ Le fonctionnement des mesures d'aides à l'emploi et en particulier la mesure SINE.
- ❖ La réglementation relative aux titres-services et notamment le suivi de l'opérationnalisation du dispositif (Forem et Sodexo)
- ❖ La communication et les litiges avec le SPW (retards de subventions, pièces manquantes, recours, etc.).
- ❖ Le taux de TVA applicable en EI (notamment ressourceries).

Lorsqu'il s'agit d'un problème nécessitant une réflexion plus approfondie et un face à face, la Fédération se déplace dans les locaux du membre ou leur propose un service individualisé complémentaire.

Fiche ranking

Suite à la récolte et à l'analyse des comptes des EI agréées en RW, la Fédération propose annuellement à ses membres une fiche ranking individuelle qui **situe chaque entreprise au sein de son secteur d'activité par rapport à l'ensemble des EI du même secteur**. Cette fiche est envoyée en décembre par fichier électronique. Elle fournit une comparaison entre leurs chiffres propres et de ceux des autres EI du même secteur. En 2016, la fiche reprend les chiffres-clés au niveau économique:

- ❖ Le total du bilan
- ❖ La marge brute avant impôt
- ❖ Les actifs immobilisés
- ❖ La trésorerie
- ❖ Le capital souscrit
- ❖ Les capitaux propres
- ❖ Le bénéfice ou perte avant impôt

La fiche ranking 2016 reprend également un deuxième volet qui se focalise sur l'emploi et reprend les chiffres-clés du bilan social:

- ❖ Effectif au 31/12
- ❖ ETP au 31/12
- ❖ Temps pleins
- ❖ Temps partiels
- ❖ Femmes

- ❖ Hommes
- ❖ Employés
- ❖ Ouvriers

Cela permet aux EI de se situer non seulement au niveau de leur activité économique mais également au niveau de leur projet social et de création d'emploi par rapport aux autres entreprises.

Un exemple de cette fiche ranking est disponible en annexe de ce rapport d'activité dans le recueil des productions 2016. A noter que cette année, cette fiche, portant sur les chiffres 2015, a été transmise en 2017 et non en 2016.

Les mandats

En vue d'investir les lieux de concertation et de négociation, d'y défendre et d'y représenter les entreprises, Atout EI exerce différents mandats au sein d'instances régionales et nationales.

Concert'ES asbl

Personnes mandatées

Administrateur au CA : Anne-Sophie Chronis depuis 2012.

Membre de la Plénière: Anne-Sophie Chronis comme membre effectif et Caroline Renouprez comme membre suppléant depuis 2013.

Missions de Concert'ES

Concert'ES est la plate-forme de concertation des organisations représentatives de l'économie sociale en Région wallonne et à Bruxelles constituée sous forme d'asbl en décembre 2007. Elle remplit différentes missions:

- ❖ Etablir un pont entre les différentes initiatives et Fédérations d'économie sociale
- ❖ Développer son analyse sur une série de questions par la mise sur pied et l'animation de groupes de travail thématiques
- ❖ Représenter le secteur de l'économie sociale au sein d'instances consultatives concernant les dossiers en cours pour lesquels elle a reçu mandat de ses membres
- ❖ Promouvoir l'économie sociale, particulièrement par la mise en place et la diffusion d'outils de promotion de ses principes

La Fédération dispose d'un mandat à l'assemblée générale ainsi qu'au Conseil



d'Administration de Concert'ES.

En 2016, 3 Assemblées Générales : 09/06, 01/09 et 10/11 et 5 Conseils d'Administration ont eu lieu : 05/02 ; 14/03 ; 09/05 ; 19/10 et 12/12.

En 2016

Plan de développement de l'économie sociale

Par sa fonction de représentation de l'économie sociale, Concert'ES travaille actuellement à la réalisation d'un plan d'actions afin de renouveler son mandat d'organe représentatif de l'économie sociale en Région Wallonne (janvier 2017). En tant que fédération membre de la plateforme de concertation, Atout EI a participé à ce chantier.

Ce chantier de développement est replacé dans son contexte général, celui de mise en œuvre des réformes institutionnelles, de pression sur les dépenses publiques, de quête de sens des citoyens, et également d'évolution de la concertation sociale. A ce contexte général, s'ajoute ce contexte particulier : le constat que la concertation durant ces dernières années a plus été un acteur en réaction, qu'un acteur de propositions.

De ce fait, un travail a été mené pour pouvoir présenter un plan de travail allant au-delà de la concertation. L'objectif est de pouvoir proposer un véritable plan de développement de l'économie sociale dans le courant du 1^{er} semestre 2017.

Réforme du code des sociétés et avenir de la SFS

La fédération a également pris part à des groupes de travail au sein de Concert'ES sur le statut de la société à finalité sociale. En effet, le ministre fédéral de la Justice, Koen Geens, souhaite réaliser une simplification du code des sociétés. Selon les informations obtenues par Concert'ES, cette simplification prévoit notamment la suppression du statut de société à finalité sociale (SFS). Atout EI prend part de manière active aux travaux de Concert'ES concernant cette réforme car si le statut SFS venait à disparaître, cela aurait notamment des impacts sur les agréments EI/IDESS et sur l'accès à la mesure SINE. Nous serons dès lors très attentifs à l'évolution de ce dossier durant les prochains mois.

CWES : Conseil Wallon de l'Economie sociale

Personnes mandatées

Mandat effectif : Vanessa BENVISSUTO

Mandat suppléant : Salvatore VETRO

Missions du CWES

Modifié et redéfini par le décret économie sociale de novembre 2008, le CWES a vu son

champ de compétences et de missions élargi.

Ses missions sont:

- ❖ Conseiller le Gouvernement wallon dans la préparation et la politique de développement de l'économie sociale marchande en Wallonie. Il dispose pour ce faire d'un droit d'initiative en matière d'avis et de recommandations.
- ❖ Remettre des avis au Gouvernement sur la mise en œuvre d'actions et de projets spécifiques d'une certaine ampleur en termes de budget, de nombre d'entreprises d'économie sociale concernées et de ressort territorial.
- ❖ Remettre un rapport annuel d'évaluation globale sur l'exécution du décret économie sociale et des dispositifs ou actions et projets spécifiques.

Il compte 32 membres : 16 effectifs et 16 suppléants, dont la moitié est issue du banc de l'économie sociale et est désignée au sein de ConcertES.

L'autre moitié provient du banc des interlocuteurs sociaux avec l'UWE, l'UCM et l'UNIPSO pour les représentants patronaux; la CSC et la FGTB pour les organisations syndicales.

En 2016

Durant l'année 2016, l'assemblée plénière du CWES s'est réunie à 2 reprises : 20/06 et 21/11.

Au-delà d'un avis rendu sur le décret relatif à la réforme des agences-conseil, le CWES a principalement travaillé sur la matière des aides de premier niveau lors de l'année 2016. Des avis ont été adoptés sur les projets de décret et d'arrêté du gouvernement wallon portant octroi d'aides, au moyen d'un portefeuille intégré d'aides de la Wallonie, aux porteurs de projets et aux PME pour rémunérer des services promouvant l'entrepreneuriat ou la croissance, et constituant une banque de données de sources authentiques liées à ce portefeuille intégré.

A ce sujet, une réunion supplémentaire avec le Conseil wallon de la politique scientifique et la Commission Economie-Politiques industrielles a eu lieu le 27 juin 2016. Cette réunion avait pour objectif la présentation de deux dossiers sur lesquels le CWES était consulté : le Small Business Act et les chèques-entreprises octroyées aux porteurs de projets et aux PME.

Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale

Personnes mandatées

Mandat effectif : Caroline RENOUPREZ

Mandat suppléant : Anne-Sophie CHRONIS

Missions de la Commission

Depuis fin de l'année 2010, la Commission est chargée, conformément au décret du 20 novembre 2008 relatif à l'économie sociale, de remettre avis au Ministre sur les dossiers IDESS, agences-conseils et entreprises d'insertion.

Plus concrètement, la Commission a pour mission principale d'évaluer:

- ❖ le respect des conditions d'agrément et de renouvellement et les rapports annuels pour les EI;
- ❖ le respect des conditions d'agrément et de renouvellement et les rapports annuels pour les IDESS;
- ❖ le respect des conditions pour les renouvellements, les rapports annuels et les justificatifs de la subvention supplémentaire pour les AC.

En 2016

La Commission consultative d'agrément des entreprises d'économie sociale se réunit deux fois par mois, les jeudis matins. En 2016, elle s'est réunie 16 fois : 14/01 ; 28/01 ; 18/02 ; 24/03 ; 14/04 ; 28/04 ; 26/05 ; 16/06 ; 30/06 ; 25/08 ; 22/09 ; 13/10 ; 27/10 ; 10/11 ; 24/11 ; 08/12.

En ce qui concerne les entreprises d'insertion, au total 3 avis ont été remis sur des dossiers analysés relativement à des demandes d'agrément, 5 avis ont été remis relativement à des demandes de renouvellement d'agrément, 1 avis liée à des rapports d'inspection a été formulé et 9 avis sur des demandes de dérogation au maintien de l'effectif de référence.

22

Agrément

Nous venons de vivre une année 2016 considérée comme une année de « *creux dans la vague* » des agréments/renouvellements. Parmi les dossiers examinés, seuls 3 dossiers concernaient des nouveaux agréments. C'est une diminution par rapport à 2015 (4), 2014 (7), 2013 (5) et 2011 (24), qui confirme une tendance largement observée ces dernières années avec le passage dans le nouveau Décret.

Sur les 3 dossiers introduits et examinés en 2016, les 3 ont reçu un avis positif de la Commission. 100% des dossiers introduits reçoivent donc leur agrément cette année. Cela témoigne de la qualité des dossiers qui sont soumis à la commission et du travail réalisé en amont par les porteurs de projet, les agences conseil et les investisseurs institutionnels. Sous l'ancien cadre, il approchait certaines années les 95%. Il était déjà redescendu à 80% en 2013, année de transition décrétole.

Les entreprises nouvellement agréées en 2016 sont principalement actives dans le recyclage et la valorisation de déchets.

Renouvellement

Comme nous le signalions, 2016 n'était pas une année de reconduction de dossier d'agrément. 5 dossiers de renouvellement d'agrément auront été examinés, qui ont tous reçu un avis positif de la Commission. Le taux de renouvellement est donc cette année de 100%, proche des niveaux des années précédents. Ce taux témoigne d'une arrivée à

maturité du dispositif.

Dérogation au maintien de l'effectif de référence

En 2016, la COMES a également été amenée à remettre des avis au Ministre sur les demandes de dérogation au maintien de l'effectif de référence.

Le maintien de l'effectif de référence a, au-delà des problèmes de calcul qu'il a suscité, posé problème à certaines entreprises notamment celles qui, suite au changement de décret, ont pris la décision de fusionner durant cette année. Pour celle-ci l'année 2013 a été une année atypique en termes d'effectif et elles s'en sont vues impactées négativement.

La Fédération a conseillé à ses membres de faire une demande dérogation au maintien de l'effectif, basée sur l'article 20§3 de l'AGW rédigé comme suit : « Par dérogation au §1er, le Ministre peut, après avis de la Commission, autoriser une entreprise d'insertion à diminuer de manière temporaire l'effectif de son personnel lorsqu'elle est en difficulté, notamment suite à la perte d'un marché public, d'un important contrat ou volume important de contrats, ou encore qu'elle connaît des circonstances économiques exceptionnellement défavorables au sens de l'article 39bis de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail » (Art.20§3 de l'arrêté du gouvernement wallon du 31 janvier 2013).

Cette demande devait faire l'objet d'un examen par la Comes, pour avis au Ministre Marcourt.

Sur les 9 dossiers examinés en 2016, 8 dossiers ont trouvé une issue favorable. Le dossier restant a été refusé, l'entreprise s'était vue retirer son agrément dans une procédure parallèle.

23

Retraits/abandons

2 entreprises ont quitté le dispositif durant l'année : l'une volontairement qui n'a pas reconduit son agrément et l'autre par décision de retrait de l'agrément.

SCP 322.01 relative aux entreprises agréées fournissant des travaux ou services de proximité

Personnes mandatées

Mandats effectifs : Jean-Pierre Pollénius et Denis Morrier (Président).

Mandats suppléants : Anne-Sophie Chronis et Isabelle Colinet (Administratrice).

Missions de la SCP322.01

Depuis juin 2012, Atout EI est reconnue comme organisme représentatif des employeurs pour la sous-commission paritaire 322.01 (titres-services). Cette reconnaissance comme Fédération d'employeurs nous a permis d'obtenir un mandat au sein de Commission paritaire.

Ce nouveau mandat permet aux entreprises d'insertion du secteur d'être représentées dans les négociations, non plus par défaut par Federgon qui privilégie les entreprises privées à but de lucre, mais bien par Atout EI qui défend les valeurs de l'économie sociale et la qualité de l'emploi.

Rappelons que les commissions paritaires sont un des principaux lieux de négociation entre les partenaires sociaux (représentants des employeurs et des travailleurs) et permettent de conclure des conventions collectives de travail (CCT). Elles sont organisées par secteur d'activité, la SCP 322.01 concerne le secteur des titres-services. Les CCT qui y sont négociées sont des accords qui concernent aussi bien les conditions de travail que le salaire ou encore la gestion de la paix sociale.

En 2016

Durant l'année 2016, la sous-commission paritaire s'est réunie 11 fois : 14/01 ; 04/02 ; 18/02 ; 09/03 ; 12/04 ; 21/04 ; 18/05 ; 06/06 ; 15/06 ; 17/11 ; 15/12

L'année 2016 a été teintée par les négociations sectorielles ayant aboutis à l'adoption de conventions collectives en mai 2016 valant pour la période 2016-2017. Voici une synthèse des modifications à prendre en compte :

- Prime de fin d'année : le montant de la prime de fin d'année est passé de 4.15% à 4.5%
- Prime de mise à l'emploi en faveur des travailleurs des groupes à risque : le montant de la prime de mise à l'emploi passe de 250€ à 500€.
- Indemnité de nettoyage des vêtements de travail : le montant de l'indemnité versée par l'entreprise au travailleur dans le cas où celui-ci se charge de l'entretien, s'élève à 0.38€ / jour de travail presté ou entamé
- Prime syndicale : le montant de la prime syndicale annuelle passe de 85€ à 95€
- Création d'un Fonds de Travail soutenable : ce Fonds aura en charge d'assurer le bien-être des travailleurs, le coaching, la fin de carrière, etc. Ce Fonds sera doté d'un montant de 1.250.000€ par an sur une période de 2ans.
- Financement : Une augmentation de la cotisation patronale pour le Fonds sécurité d'existence de 0.45% a été décidée. En parallèle, la cotisation patronale allouée au financement du Fonds de Formation sectoriel est diminuée de 0.15%.

Fonds de formation sectoriel Titres-Services – Form TS

En parallèle au mandat au sein de la SCP322.01, la fédération siège également au sein du Conseil d'Administration du Fonds de formation sectoriel du secteur des Titres-Services.

Personnes mandatées

Membre effectif : Ophélie LABABSA (Administratrice)

Membre suppléant : Anne-Sophie CHRONIS

Missions du Fonds de formation

Créé en 2009 par les partenaires sociaux de la SCP322.01, le Fonds de formation est compétent au niveau national et collabore à la mise au point d'une politique de formation pour tous les travailleurs ouvriers et toutes les entreprises du secteur, en développant et coordonnant des initiatives de formation et en les faisant connaître. Il veille à ce que les demandes du secteur en matière de formation soient satisfaites et à ce que les efforts de formation soient facilités ; il entend ainsi apporter une plus-value sectorielle.

En 2016

Durant l'année 2016, le Conseil d'Administration de Form TS s'est réuni à 4 reprises : 26/01 ; 18/05 ; 19/09 et 28/11.

Durant cette année, le Fonds sectoriel a travaillé principalement sur deux dossiers :

- L'évaluation du dispositif de formation des nouveaux travailleurs en titres-services
- Le développement d'un projet pilote à destination du groupe à risque jeunes -26ans

Evaluation du dispositif de formation des nouveaux engagés en TS

25

Un protocole d'accord concernant l'obligation de formation de tous nouveaux travailleurs dans le secteur des titres-services est entrée en vigueur en septembre 2014. Ce protocole prévoit que Form TS libère des moyens financiers pour tous les nouveaux travailleurs titres-services de la sCP 322.01 qui suivent un minimum de 9h et un maximum de 18h de formation. 1 an après la mise en application de cette nouvelle réglementation et étant donné le succès plus important que prévu de ce dispositif, Form TS fait le point pour envisager la continuité du soutien de ces formations.

Deux réunions d'évaluation du dispositif se sont tenues aux termes desquelles plusieurs mesures ont été prises afin d'équilibrer le budget de *FormTS* et de **permettre la pérennisation du dispositif de formation des nouveaux travailleurs** :

- Adaptation de la définition de nouveaux travailleurs : seuls les nouveaux travailleurs dans le secteur, à savoir ceux qui n'ont jamais eu de contrat dans la Sous-commission Paritaire 322.01 pourront bénéficier de la subvention. Le contrôle se fera par *FormTS* sur base d'une déclaration sur l'honneur.
- Adaptation de la charge salariale du formateur interne : le remboursement sera de 35,00 €/heure au lieu de 46,00€.
- Suppression du coût d'encadrement de 11,52 € pour les formations internes.
- Adaptation du remboursement maximal pour le formateur externe : il passe 115€ à 100€ pour les formations de minimum de 3 heures.



- Le Fonds social des Titres-services transfèrera en 2016 et 2017, un montant de 350.000€ au Fonds de Formation sectoriel. Ces moyens financiers correspondent aux montants remboursés aux ETS pour la formation des nouveaux travailleurs de -26 ans. En effet, le fonds social a dans ses missions les actions touchant les groupes à risque dont les moins de 26 ans.

Projet pilote à destination du groupe à risque jeunes -26ans

Le Fonds sectoriel a travaillé à l'élaboration d'un projet pilote à destination des jeunes de -26ans. Ce projet vise deux objectifs :

- Promotion du secteur des TS et sensibilisation des jeunes au métier d'aide-ménagères
- Coaching des jeunes travailleurs par des travailleurs expérimentés de plus de 45ans.

Ce projet prévoit la prise en charge financière de la formation des coaches ainsi que la charge salariale des travailleurs en formation.

Ce projet a débuté dans le courant du 2^{ème} semestre 2016 et est toujours en cours actuellement. Plusieurs entreprises d'insertion y participent. Une évaluation de ce projet sera réalisée dans le courant de l'année 2017.

La formation

Dans une volonté de participer au développement des compétences de nos membres, la Fédération propose depuis 2011 un programme de formations à destination des entreprises.

Les modules de formation proposés sont adaptés aux spécificités du secteur ainsi qu'au mode de fonctionnement des entreprises. Les thématiques abordées sont relatives à la maîtrise de la réglementation et des obligations liées à l'agrément EI ainsi qu'à l'acquisition de compétences en gestion. Par ailleurs, plusieurs formations relatives à la gestion des ressources humaines et à l'accompagnement du public cible sont également proposées.

La plupart des thématiques liées au dispositif EI ou à la législation sociale sont organisées par un ou plusieurs membres de l'équipe dans la mesure où les sujets traités sont maîtrisés en interne. Toutefois, la fédération fait appel à des experts externes afin de proposer des thématiques spécifiques.

Ces formations, parce qu'elles permettent aux responsables d'EI de rencontrer leurs pairs, de partager leurs expériences et surtout de recueillir auprès d'experts des informations utiles pour résoudre certains problèmes ou améliorer leurs pratiques, méritent qu'on y consacre du temps et de l'énergie. C'est pourquoi leur organisation occupe une place de plus en plus importante au sein de la Fédération.

En 2016

Nous avons maintenu nos partenariats avec deux formateurs :

- ♦ Isabel LITVIN, formatrice et consultante spécialisée dans les domaines de la communication, du management, de la gestion des ressources humaines et du développement personnel.
- ♦ Jacques RORIVE, directeur de l'EI Jefar T. Services à Liège depuis 2009. Formateur consultant-indépendant depuis 2003 disposant d'une expérience de 14 ans en tant que formateur-consultant en management comme employé dans une multinationale.

Toutes les thématiques proposées sont issues des résultats d'un questionnaire lancé aux membres. Cette méthode nous garantit de proposer des modules répondant aux besoins réels des entreprises.

En tout, **6 formations se sont tenues et ont comptabilisé 51 participants.**

Formation	Date	Lieu	Participant
Devenir associé dans une EI	24/03/2016	Quaregnon	6
Agir sur l'absentéisme en EI	25/04/2016	Namur	8
Gestion des conflits interpersonnels	17/05/2016	Chapelle-lez-Herlaimont	7
Gérer des situations difficiles en matière de communication	14/06/2016	Liège	7
Absentéisme: gérer les entretiens de suivi	08/09/2016	Namur	14
Les mesures d'aides à l'emploi	27/10/2016	Grâce-Hollogne	9

27

Suite au nombre élevé de formations que nous avons dû annuler en 2016 (5 formations), notamment en raison d'un manque de participants, nous avons décidé de présenter un programme de formations différent pour 2017. Nous souhaitons continuer à proposer un programme classique mais réduit à 6 formations maximum, portant sur des thématiques propres au secteur.

En parallèle à ce programme, nous proposerons des formations, séances d'info, etc. répondant à des besoins ponctuels et spécifiques. Ces formations porteront par exemple sur le décret IDESS, la gestion du surendettement des travailleurs, etc.

Partenariat IFAPME

Nous avons également profité de l'année 2016 pour mettre en place un partenariat avec le centre IFAPME de Liège-Huy-Waremme. Dans le cadre de ce partenariat, les membres de la région liégeoise ont la possibilité de profiter de différents avantages en matière de formation :

- La première réalisation concrète de ce partenariat est la mise en place de 3 modules de formation à destination des travailleurs en Titres-Services (ergonomie et sécurité ; gestion des petits soins ; communication interpersonnelle). Ces formations répondent aux obligations de formation des nouveaux comme des anciens travailleurs du secteur. Les modules proposés sont agréés par le Fonds des Titres – Services. Tous peuvent entrer dans le plan de formation pour les nouveaux travailleurs auprès de Form TS. Nos membres bénéficient d’une réduction de 10%
- La 2^{ème} réalisation est que nos membres bénéficient également d’une réduction de 10% sur un large choix de formations proposées par le centre IFAPME Liège-Huy-Waremme.

Une évaluation de ce partenariat sera réalisée après une année pour en mesurer l’impact auprès des membres et envisager de l’adapter le cas échéant.

La communication

Objectifs

A travers sa communication, Atout EI informe les membres et sensibilise aux enjeux du secteur.

Elle suscite la rencontre et l'échange entre ses membres sur des matières sectorielles et développe une expertise en matière économique, sociale et juridique, grâce aux contributions de ses partenaires et ce, pour toute question intéressant l'entreprise d'insertion (financement, promotion de l'emploi dans le secteur, budgets régionaux et communautaires...).

Aussi, la tenue de groupes de travail réguliers fait émerger des problématiques communes aux entreprises d'insertion mais également relève et valorise les meilleures pratiques observées et mises en œuvre dans les entreprises. Ces lieux d'échange et de concertation entre les chefs d'entreprises amènent à trouver la ou les solutions les mieux adaptées à l'une ou l'autre problématique.

La Fédération souhaite valoriser les «best practices» de gestion des différents pans d'une activité développée selon les principes d'économie sociale d'insertion.

Afin de remplir cette mission de manière optimale, la Fédération a développé des canaux et outils de communication vers ses membres mais aussi vers les partenaires extérieurs.

29

Communication destinée aux membres

Communiquer est un processus actif influencé par de multiples éléments c'est pourquoi nos méthodes et outils de communication sont continuellement remis en question et améliorés pour satisfaire au mieux les attentes de nos membres.

Le Flash Info & le site internet

Le Flash Info est une newsletter envoyée aux membres afin de les informer de l'actualité des EI et de l'économie sociale, des débats qui ont lieu au sein des groupes de travail, des bonnes pratiques ou de conseils divers. Il permet également de faire part de l'actualité de la fédération (agenda, membership, réunions, etc.) et pour cela est l'outil de communication principal vers les membres.

Il est envoyé mensuellement par voie électronique et publié sur le site internet.

En 2016, les 5 Flash Infos ont traité de diverses thématiques liées au dispositif EI et aux différents projets menés par la Fédération : le suivi du traitement des subventions EI, l'actualité du secteur du titre-service, l'actualité de la fédération et les agendas importants.

Le site internet se présente comme une interface de visibilité des actions de la Fédération

et de promotion des entreprises d'insertion (notamment grâce à la carte interactive permettant la géolocalisation des membres), le site permet également de mettre à disposition des entreprises une série de documents, notes, outils ou positionnements.

L'espace membre est accessible aux affiliés qui peuvent y retrouver l'agenda des actions, le programme de formations mais également une série d'outils (formulaires, documents, notes, etc.) mis à leur disposition.

La Matinée des EI et des IDESS

Organisée pour la première fois en 2011, la Matinée des EI est devenue un évènement incontournable organisé en fin d'année, qui permet de rencontrer de manière décontractée nos membres ainsi que d'échanger sur les actualités du secteur.

En 2016, la Matinée a eu lieu le 16 décembre au domaine de la Marlagne à Wépion. Pour la deuxième fois, la matinée était ouverte à toutes les IDESS agréées par la région wallonne puisque lors de l'AG extraordinaire de 2015, la fédération a proposé à ses membres d'élargir ses statuts afin de se positionner en tant que fédération représentative des IDESS. Nous avons profité de l'occasion pour renommer l'évènement « La Matinée des EI et des IDESS »

Lors de cette matinée, plusieurs sujets ont été abordés :

- **Retour sur les 20 ans du dispositif d'insertion** par Michel Simon directeur de la Ressourcerie du Pays de Liège et de SOFIE
- **Etat des lieux des EI wallonnes en chiffres** par Caroline RENOUPREZ.
- **4 groupes de travail :**
 - Intégration des personnes handicapées au sein de nos structures
 - Réflexion sur la mesure SINE
 - Analyse de l'impact social des IDESS
 - La participation des travailleurs au sein des entreprises
- **L'insertion dans 10 ans**, présentation de la coopérative SMartBE par Sarah de Heusch Ribassin

Nous avons également profité de l'occasion pour fêter ensemble les 10 ans d'Atout EI autour d'un cocktail dinatoire.

Au total, plus de **80 personnes ont participé à cette matinée**. Il y avait plus de 45 EI membres présentes, 20 organismes extérieurs à la fédération (en majorité des IDESS non-membre) et 10 représentants d'organismes partenaires.

Suite à un sondage réalisé après l'évènement, nous pouvons affirmer que la plénière sur les 20 ans du dispositif d'insertion et l'état des lieux des EI wallonnes a reçu 75% de retour positif. Les GT ont reçu en moyenne 70%. En raison notamment de soucis techniques, la 2^{ème} partie a eu moins de succès. Les participants ont particulièrement souligné la bonne ambiance et l'intérêt des groupes de travail.

Communication tournée vers l'extérieur

Des séances d'information

Pour répondre à la demande de certains partenaires, nous sommes invités ponctuellement à présenter les objectifs, le concept et le contexte des entreprises d'insertion.

En 2016, nous avons été invités à présenter le dispositif EI lors d'une matinée de réflexion sur le **thème de l'emploi pour la personne handicapée dans le bassin verviétois** organisée par l'IBEFE Verviers.

Participation au Forum Mondial de l'économie sociale de Montréal

Plus de 90 initiatives présentées à 1500 participants de 60 nationalités : Montréal a vécu trois jours intenses avec le forum mondial de l'économie sociale (GSEF 2016). Le thème de cette année était consacré aux « Gouvernements locaux et acteurs de l'économie sociale, alliés du développement intelligent et durable des villes ».

Votre Fédération y était présente, avec une délégation composée d'acteurs politiques et institutionnels (le Cabinet Marcourt, l'Agence pour l'Innovation et l'Entreprise (AEI), la Sowecsom), de représentants de l'économie sociale (ConcertES, SAW-B, l'Union des SCOP) et du monde académique (chercheurs du Centre d'économie sociale de l'ULg et étudiants du master en management des entreprises sociales de l'ULg). Même si bon nombre de ses membres se côtoient en Belgique, le séjour a permis de resserrer les liens et approfondir les échanges entre participants !

A l'origine de ce projet intégrant des étudiants et l'Académie des Entrepreneurs sociaux, une réflexion initiée par ConcertES, la plateforme de concertation des entreprises wallonnes d'économie sociale, qui a amené ses membres à définir 4 domaines et enjeux où faire progresser leurs pratiques :

- La reconnaissance et stimulation des modèles d'entrepreneuriat social et coopératif
- La participation des travailleurs aux organes de gouvernance et de management
- La mesure de l'impact social
- La communication et la labellisation de l'économie sociale

Les membres de la délégation ont particulièrement apprécié la présence des étudiants. Avant leur départ, ils se sont d'ailleurs impliqués dans des groupes de travail organisés au sein du Cabinet Marcourt autour de ces quatre enjeux.

Mais au-delà de la délégation elle-même, se réunir avec autant d'acteurs qui partagent une préoccupation commune et mettent en œuvre les alternatives économiques est une expérience particulièrement enrichissante. C'est aussi l'occasion de constater à quel point le concept d'économie sociale se décline différemment à travers le monde. Et de prendre conscience qu'en matière d'économie sociale, la Belgique a l'avantage de déjà disposer d'un cadre légal, d'agréments, d'outils de financement.

Le fait que le Forum soit organisé au Québec, qui partage une conception de l'économie sociale proche de la nôtre, a permis d'apporter un éclairage neuf sur nos pratiques et d'ouvrir de nouvelles perspectives. En effet, outre le forum lui-même, la délégation a réalisé bon nombre de visites auprès d'entreprises sociales québécoises. Elles ont été unanimement saluées, source d'inspiration pour développer des initiatives ou améliorer l'existant.

Le Forum s'est clôturé par la traditionnelle déclaration. Laquelle émet six recommandations : reconnaître le rôle central des organisations de l'économie sociale et solidaire pour surmonter les défis actuels et promouvoir une démocratie participative renouvelée ; multiplier les espaces de gouvernance participative ; construire un mouvement inclusif pour tous les hommes et toutes les femmes, de tous âges et de toutes origines ; construire des partenariats publics-privés-collectifs pour répondre aux besoins et aux aspirations de nos communautés ; partager nos visions, nos expériences et nos réussites afin de promouvoir l'innovation sociale ; reconnaître et soutenir les jeunes comme des acteurs importants pour l'avenir du mouvement de l'économie sociale et solidaire.

Dans les médias

La Fédération réagit également dans la presse lorsque la situation l'exige. Les deux années précédentes ont été marquées par l'actualité du secteur des titres-services en réaction de laquelle la fédération avait réagi à plusieurs occasions.

En 2016, la fédération a souhaité réagir à un article relatif au secteur des Titres-Services paru dans le journal « Le Soir » du 20 septembre 2016. Celui-ci présentait une entreprise qui se vantait de s'être réorganisée par cellule. Cela lui permettait de compter un employé pour 46 travailleurs comme taux d'encadrement. Cette réorganisation permettait dès lors à l'entreprise d'avoir des marges suffisantes. L'article se terminait en affirmant que ce taux d'accompagnement était une situation quasi généralisée à l'heure actuelle dans le secteur...

Afin de promouvoir nos entreprises et les valeurs que nous défendons, Atout EI, via son Président Denis Morrier, a souhaité réagir dans un article paru dans le journal « La Libre Belgique » du 28 novembre : « **La face sombre des Titres-Services** ».

Nous estimons important que le modèle d'entreprise d'insertion soit mis en avant afin que le grand public soit conscientisé des valeurs que nous défendons, de la qualité de l'emploi offert en EI et de la place centrale que nous accordons à l'accompagnement des travailleurs.

Cet article a été suivi d'un débat sur la qualité de travail en Titres-Services lors de l'émission « *C'est vous qui le dites* » sur la radio Vivacité.

Analyse statistique du secteur des EI

Comme chaque année, la Fédération a réalisé un état des lieux des EI wallonnes sur base des données récoltées via les comptes déposés à la BNB. Il s'agit donc des données relatives à l'année 2015. Une synthèse de l'analyse a été présentée lors de la matinée des EI en décembre, et l'analyse complète est disponible dans l'espace membre du site de la

fédération.

Nous revenons dans cette analyse statistique sur l'évolution du nombre d'EI agréées, sur leur répartition géographique et sectorielle, sur l'évolution et la répartition de l'emploi au sein des EI et sur les résultats et bilans financiers de 2015.

Suivi et analyse des dossiers transversaux

Afin de répondre aux demandes des membres et relayer leurs préoccupations, la Fédération suit de près un certain nombre de dossiers qui les intéressent de façon globale ou en fonction du secteur d'activité. Les entreprises évoluent, les plus anciennes sont confrontées au vieillissement de leur personnel (diminution des aides, augmentation des salaires) pendant que d'autres se constituent dans un contexte économique peu porteur, dans une actualité toujours en plein mouvement. Régulièrement, des constats remontent que ce soit lors des commissions d'agrément ou au travers de groupes de travail mis en place par Atout EI.

Les dossiers qualifiés de transversaux concernent l'ensemble des membres et ont pour objet le suivi et l'analyse de toute matière liée au dispositif EI et à l'économie sociale, ainsi que la remise d'avis dans les cas le nécessitant.

Les dossiers verticaux traitent des thématiques spécifiquement liées à un secteur en particulier.

33

Dispositif Entreprise d'Insertion

L'année 2016 a été principalement consacrée à la suite de la mise en œuvre du décret entreprise d'insertion du 19 décembre 2012. La Fédération a concentré son action, à juste titre, sur un travail de mise en place opérationnelle de ce nouveau cadre juridique. Elle a également consacré toute son attention aux travaux préparatoires de la réforme du dispositif.

Travail continu d'analyse de la réglementation entreprise d'insertion du 19/12/2012

Un travail de longue haleine en termes de lecture, analyse et commentaires des textes (décret et arrêté) sur lesquels la Fédération était concertée a pris place tout au long de l'année.

Une grande partie de ce travail a porté sur **l'analyse des dossiers de subvention** et les problématiques afférentes. Nous y avons réagi par l'intermédiaire de plusieurs notes d'analyse et de positionnement transmises à l'Administration ainsi que par plusieurs réunions qui se sont tenues tout au long de l'année 2016 (16/02, 15/04, 23/08, 26/10, 21/12). C'est

lors de ces réunions et des échanges qui ont suivis que nous avons pu comprendre progressivement les méthodes de calcul des subventions et de l'effectif de référence et suite auxquelles nous avons pu réagir pour éviter des solutions trop pénalisantes pour les entreprises.

En 2016, les entreprises d'insertion ont reçu un premier courrier récapitulatif de la Région wallonne concernant la liquidation du solde 2014 de leur subvention. Dès la réception des premiers tableaux, la Fédération est rentrée en discussion avec l'administration afin de clarifier certaines notions et méthodes de calcul. Les deux grands éléments à éclaircir portaient alors sur la question du maintien de l'effectif de référence, ainsi que sur le calcul des subventions.

Ne pouvant détailler l'ensemble de ce travail tant il est important, nous pouvons néanmoins pointer quelques éléments particuliers pour l'année 2016.

Précisions relatives au calcul des subventions

L'analyse minutieuse de plusieurs tableaux de calcul de subvention ainsi que l'échange d'information avec l'administration a permis de mettre en lumière la méthode de calcul des subventions pour la première année de subvention. Lorsque les tableaux de solde de la 2^e année de subvention sont arrivés, le même travail d'analyse a été réalisé.

La fédération a également procédé à un relevé des problèmes, qu'elle a pu confronter au Cabinet du Ministre Marcourt lors d'une réunion de travail d'avril 2016.

Un long travail d'information des membres a été également mis en œuvre, que soit en direct, par mail ou par téléphone, ou lors d'une des 4 séances d'information organisées par la fédération en septembre et en octobre 2016.

Voici une liste non exhaustive des questions analysées par l'équipe:

- L'ouverture du droit à la subvention pour les travailleurs engagés à minimum mi-temps
- La formule de calcul de l'ETP
- Les mouvements du travailleur : prise en compte des maladies et des départs
- Le maintien de l'effectif de référence et notion d'effectif
- La création nette d'emploi
- La subvention AS et les frais salariaux
- La durée de subvention restante
- La problématique des CDD successif avec période d'interruption
- Les motifs de départs et l'assimilation à des sorties positives

Maintien de l'effectif et création net d'emploi

Les règles de subventionnement liées au maintien de l'effectif et à la création nette d'emploi



ont été mises en application par l'administration en 2016 en même temps que le calcul du solde de subvention.

Pour certaines entreprises, la nouvelle du non maintien de l'effectif est tombée de façon surprenante au moment de la réception du courrier de solde.

Le maintien de l'effectif de référence a, au-delà des problèmes de calcul qu'il a suscité, posé problème à certaines entreprises notamment celles qui, suite au changement de décret, ont pris la décision de fusionner durant cette année. Pour celle-ci l'année 2013 a été une année atypique en termes d'effectif et elles s'en sont vues impactées négativement.

La Fédération a conseillé à ses membres de faire une demande dérogation au maintien de l'effectif, basée sur l'article 20§3 de l'AGW rédigé comme suit : « Par dérogation au §1er, le Ministre peut, après avis de la Commission, autoriser une entreprise d'insertion à diminuer de manière temporaire l'effectif de son personnel lorsqu'elle est en difficulté, notamment suite à la perte d'un marché public, d'un important contrat ou volume important de contrats, ou encore qu'elle connaît des circonstances économiques exceptionnellement défavorables au sens de l'article 39bis de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail » (Art.20§3 de l'arrêté du gouvernement wallon du 31 janvier 2013).

Cette demande devait faire l'objet d'un examen par la Comes, pour avis au Ministre Marcourt.

Sur les 9 dossiers examinés en 2016, 8 dossiers ont trouvé une issue favorable. Le dossier restant a été refusé, l'entreprise s'était vue retirer son agrément dans une procédure parallèle.

35

Création d'un outil de vérification pour les entreprises membres

L'équipe s'est également attelée à la construction d'un outil de contrôle et de prévision des subventions. Cette outils, remanié depuis lors à de nombreuses reprises, et faisant toujours l'objet de mises à jour régulières, est disponible sur le site internet de la Fédération dans l'espace membre.

Réforme du dispositif entreprise d'insertion

L'année 2016 a été marquée par la réforme du dispositif EI. La fédération a évidemment suivi ce dossier de très près. Nous avons participé à 6 réunions avec l'administration et/ou le Cabinet pour préparer cette réforme (05/07 ; 07/07 ; 23/08 ; 26/10 ; 28/10 ; 5/12). Lors de ces réunions nous avons pu déceler certaines failles du dispositif et anticiper certains impacts problématiques pour les entreprises.

Afin de s'assurer des modifications apportées tant au décret qu'à l'arrêté du gouvernement wallon, Atout EI a participé à différentes réunions de concertation avec le Cabinet et l'Administration où nous avons pu défendre nos positions. En vue de garantir les intérêts des entreprises d'insertion, différentes notes juridiques rédigées par la fédération ont également été transmises à l'Administration et au Cabinet.

Pour rappel, la réforme a pour objectif d'apporter des simplifications administratives et

procédurales nécessaires à la fluidité de la réglementation mais également de transférer les compétences liées aux entreprises d'insertion fédérales à la Région wallonne.

La structure des projets de texte est désormais conçue comme une fusée à étages. Le premier niveau concerne les **initiatives d'économie sociale** (entreprises d'insertion anciennement fédérale) et le deuxième niveau concerne **les entreprises d'insertion**. Afin d'obtenir l'agrément entreprise d'insertion, il sera obligatoire d'être préalablement agréé en tant qu'initiative d'économie sociale. Des formulaires et des procédures uniques sont toutefois prévus.

Il ne s'agit donc pas d'une réforme en profondeur du dispositif ; les principes de base resteront les mêmes.

Différents changements valent, toutefois, la peine d'être soulignés : ouverture des conditions d'éligibilité aux 18-24 ans, assimilation des périodes de travail aux périodes de bénéfice d'allocations pour les TD et TGD, méthode de liquidation des subventions différente, nouvelle subvention liée aux principes de l'économie sociale. Ceci fera l'objet de séances d'information par la fédération en 2017.

Le décret a finalement été adopté en date du 19 octobre 2016. L'arrêté du gouvernement wallon, quant à lui, sera finalisé au cours du 1^{er} semestre 2017. L'entrée en vigueur de ces deux textes est prévue pour le **1^{er} juillet 2017 au plus tard.**

Transition

Toutes les entreprises d'insertion reconnues au niveau fédéral seront automatiquement considérées comme agréées en tant qu'initiatives d'économie sociale sur base du projet de décret. Toutes les entreprises d'insertion agréées sur base du décret du 19 décembre 2012 seront automatiquement considérées comme agréées sur base du projet de décret. Elles seront également considérées automatiquement comme agréées en tant qu'initiative d'économie sociale sur base du projet de décret. Les travailleurs défavorisés ou gravement défavorisés reconnus sur base du décret du 19 décembre 2012 conservent leur statut.

La fédération qui a participé à plusieurs réunions de concertation avant le passage en première lecture au Gouvernement wallon a pu faire part de ses remarques sur les projets envisagés. Celles-ci ont été entendues et étaient partagées tant par le cabinet du Ministre que par l'administration.

Il était important pour la fédération que quatre éléments se retrouvent dans cette nouvelle réforme. Premièrement, **la continuité de l'accès aux aides ouvertes par la reconnaissance fédérale.** Deuxièmement, **le maintien des orientations prises par le décret du 19 décembre 2012 en termes de gouvernance, d'assise économique, de renforcement de l'accompagnement social,** etc. Troisièmement, une **simplification tangible des processus administratifs de gestion et de contrôle** du dispositif tant pour l'administration que pour les entreprises. Et enfin, **une transition « indolore »** pour les entreprises, pas de nouvelles conditions à mettre en œuvre, pas de nouveau dossier à introduire, pas de remise à question de l'agrément, etc.

Les projets de textes s'inscrivant en ce sens, il est désormais souhaitable qu'ils entrent en

vigueur dans le timing annoncé pour permettre au dispositif qui fonctionne de mieux en mieux de poursuivre sa mise en œuvre dans les meilleures conditions afin d'en assurer la stabilité.

Régionalisation des mesures d'aides à l'emploi

En vue des élections régionales et du transfert de compétences, la Fédération a adopté un mémorandum fin 2013 reprenant les positions du secteur sur divers dossiers qui présentent un enjeu majeur dans le cadre de la régionalisation et sans lesquels les entreprises d'insertion en Région wallonne ne peuvent mener efficacement leur mission d'insertion. La Fédération y demande notamment **le maintien de la mesure et du budget SINE** (pérennité des emplois créés qui sont stables et de qualité pour des personnes éloignées de l'emploi) pour les opérateurs d'insertion agréés et en particulier pour les entreprises d'insertion wallonnes mais propose **certaines adaptations concernant son application** (favoriser les temps plein, viser les personnes les plus éloignées de l'emploi, prévoir un meilleur contrôle et critères objectifs de reconduction, SINE restructuration). La Fédération y expose également ses **revendications pour le secteur du titre-service** qui consistent en l'affectation d'un budget adapté au dispositif, un non élargissement des activités, une variation du remboursement en fonction de l'activité, de l'ancienneté et du type d'emploi créé. Un remboursement plus important doit pouvoir être octroyé en cas d'emploi de qualité défini selon plusieurs critères (rémunération, contrat, régime horaire, encadrement, triangulation et formation) (cf. point ci-dessous).

La fédération a choisi de réaliser la plupart de ses actions de sensibilisation concernant les aides à l'emploi à travers la coupole Concert'ES. Ce choix nous a permis de mutualiser les moyens et les compétences tout en nous procurant une plus grande visibilité due à la représentativité de Concert'ES.

37

Suivi et analyse des dossiers verticaux

Le dispositif des Titres-services

Le secteur des titres-services représente près de 70% des membres de la fédération et 84% de l'emploi en EI. Il fait donc l'objet d'une attention et d'un suivi tout particulier. Des constats et problèmes propres au secteur des titres-services émergent d'ailleurs de plus en plus au sein des entreprises d'insertion. Ces entreprises font face à des difficultés économiques engendrées en outre par la législation titre-service qui sert de variable d'ajustement budgétaire et dont les conditions de viabilité sont contraignantes pour les petites entreprises et les entreprises sociales. Celles-ci doivent faire un choix: soit elles

conservent leur plus-value sociale mais disparaîtront progressivement à cause d'un manque de moyens; soit elles abandonnent leur mission sociale afin de se concentrer sur leur viabilité économique mais ne se distingueront plus par la qualité des emplois créés.

En outre, les travailleurs en entreprise d'insertion titre-service sont entravés dans leur réorientation professionnelle. Ils n'ont pas la possibilité d'accéder aux formations nécessaires pour acquérir des compétences qui leur permettront d'intégrer une entreprise d'un autre secteur d'activité.

L'année 2016 a été occupée principalement par un travail d'anticipation de la régionalisation du dispositif. La Fédération a donc plus largement été amenée à suivre la réglementation et ses évolutions, à se positionner et à défendre l'intérêt de ses membres à certaines occasions dans ce secteur. Sur l'année 2016, une vingtaine de réunions se sont tenues en 2016 (26/01 ; 11/2 ; 2/03 ; 3/03 ; 10/03 ; 21/03 ; 6/04 ; 18/04 ; 3/05 ; 11/05 ; 18/05 ; 7/06 ; 1/07 ; 22/08 ; 31/08 ; 12/09 ; 27/09 ; 8/11 ; 9/11 ; 17/11 ; 28/11 ; 29/11 ; 20/12) soit de table-ronde avec les partenaires sociaux et/ou le Cabinet de la Ministre en charge de l'Emploi, soit de réunions avec le Forem et Sodexo.

Concertation avec les partenaires sociaux et la Ministre Tillieux

A la demande de votre fédération, la Ministre Tillieux a organisé une table-ronde pour le secteur des titres-services, réunissant les principaux acteurs du secteur, dès la fin de l'année 2015. Ces rencontres ont notamment pour objectif de communiquer à la Ministre Tillieux les attentes du secteur, notamment en termes de qualité des emplois en vue de la régionalisation du dispositif. En 2016, 4 tables-rondes avec le Cabinet ont eu lieu : 21/03 ; 11/05 ; 12/09 ; 29/11.

En amont de ces tables-rondes, la fédération a participé à une dizaine de réunions avec les partenaires sociaux qui ont participé à la mise en place de la table-ronde avec la Ministre.

Les discussions ont porté principalement sur l'intégration du dispositif en Wallonie. La Ministre a sollicité les partenaires sociaux pour que ceux-ci se concertent et fassent une série de propositions participant à améliorer la qualité de l'emploi :

- La mise en place d'une sous-commission paritaire 322.01 régionale
- La réflexion sur les déplacements des travailleurs titres-services dans une optique de proximité
- La limitation des avenants aux contrats de travail
- L'encadrement des travailleurs titres-services et la triangularisation entre entreprise, travailleur et client.

Les travaux ont commencé début de l'année 2017.

Opérationnalisation de la régionalisation – Sodexo

Plusieurs réunions de concertation ont eu lieu avec le Cabinet ainsi qu'avec Sodexo afin d'aborder les difficultés rencontrées début 2016 lors de l'opérationnalisation du transfert du dispositif et plus particulièrement des problèmes liés à la gestion du dispositif par Sodexo. La

fédération a notamment œuvré aux solutions suivantes :

- Le raccourcissement du délai de remboursement des titres papier de 10 à 5 jours ouvrables :
- Le raccourcissement du délai de remboursement des titres électroniques de 7 à 2 jours ouvrables
- Une double solution visant à résoudre les problèmes de lecture des titres est proposée :
 - o Un système qui permet d'immuniser les 15% d'incertitude ou de non lecture. Dès lors, si une remise comporte moins de 15 % d'erreur sur un champ la remise sera considérée comme entièrement bonne.
 - o Un système permettant d'aller rechercher les informations ailleurs (mois de la remise, NISS du travailleurs sur l'espace sécurisé)
- La période transitoire (prévoyant une tolérance de remboursement) des chèques mal complétés a été prolongée jusqu'au 1er octobre (contre le 1er juillet).
- La validation automatique des titres services électroniquement après 60 jours
- La mise en place d'un numéro gratuit, tant pour les GSM que les lignes fixes sera activé dès l'automne.
- Le remboursement des titres corrigés dans les mêmes délais que les autres, soit bientôt 5 jours ouvrables.
- L'indexation complète des titres-services
- L'annualisation de la règle des 60%

39

Audition au Parlement Wallon : La qualité des emplois au centre des débats

Un long travail de sensibilisation politique durant l'année 2015 a abouti sur plusieurs auditions des acteurs du dispositif titres-services en Commission Parlementaire emploi et formation, avec un focus sur la qualité des emplois. L'ensemble des partenaires sociaux attendait avec beaucoup d'impatience d'être entendus par les parlementaires afin de venir expliquer leurs attentes sur le volet qualité du titre-service. Ces auditions ont eu lieu en deux séances, dès le début de l'année 2016.

Ces travaux ont abouti sur la constitution d'un groupe de travail au sein du Parlement, qui a procédé au dépôt d'une résolution.

Ce texte a été pris en considération en plénière pour son examen en commission emploi-formation le mardi 5 juillet. Le texte intégral peut être consulté à l'adresse suivante : http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2015_2016/RES/533_1.pdf

La proposition de résolution part d'une série de constats découlant des auditions qui se sont tenues au premier trimestre 2016 en Commission de l'emploi et de la formation au sujet des titres-services. Elle s'appuie sur une série d'études et de rapports consacrés à ce dispositif.

Des problèmes se posent notamment en termes de qualité d'emploi, de formation, de rotation du personnel et de rentabilité au sein de ce secteur régionalisé depuis le 1er janvier 2016.

Le texte dresse au Gouvernement wallon une série de demandes propres à améliorer le système, en termes de qualité de l'emploi et des services.

Elles visent notamment : à revoir à la hausse les indemnités pour frais de déplacement et autres frais ; à veiller à une meilleure utilisation des moyens consacrés à la formation ; à étendre à l'ensemble des aide-ménagères du secteurs des titres-services à l'accès à des formations au métier d'aide-ménagère sociale, voire d'aide-familiale ; à accentuer le contrôle et à actualiser la réglementation pour une meilleure qualité d'emploi ; à éviter les effets non-désirés de rotation de personnel généré par certaines aides à l'emploi ; à créer une sous-commission paritaire régionale de la CP322.01 de façon à encadrer plus adéquatement la concertation sociale dans ce secteur.

Suivi du projet d'assurance autonomie

Cette assurance vise à encourager le maintien au domicile en offrant des prestations de services visant à soutenir les personnes en perte d'autonomie liée au handicap, l'âge ou à la santé, ainsi que leur entourage. Ainsi, l'accès à l'assurance ne saurait se limiter à un critère d'âge mais devra englober l'ensemble des problématiques rencontrées par des personnes plus dépendantes.

Les enjeux, **tant pour le secteur du titre-service que pour les IDESS**, semblent évidents. Il s'agit pour les entreprises qui interviennent au domicile de personnes bénéficiant par ailleurs de services d'aide à domicile, liés à l'assurance autonomie, de pouvoir continuer à effectuer le nettoyage de leur habitation. En outre, des collaborations existent déjà entre ces deux services distincts, mais néanmoins complémentaires, qui selon nous pourraient être à l'avenir mieux formalisées. Par ailleurs, les prestations titres-services permettent de renforcer la capacité d'absorption des demandes, actuellement limitée, des services d'aide à domicile, tout en respectant les limites des champs d'actions autorisées.

Nous estimons donc qu'il est primordial que les dépenses liées aux prestations de nettoyage à domicile qui seraient réalisées par des entreprises titres-services soient rendues éligibles dans le cadre de l'utilisation du budget octroyé aux bénéficiaires de l'assurance autonomie. Des pistes de collaboration entre les services d'aide à domicile et de titre-services existent et doivent être explorées.

Une note de positionnement a été transmise en avril 2016 au Ministre Prévot. Une rencontre avec le Cabinet du Ministre Prévot s'en est suivie en juin 2016, afin de présenter plus amplement le positionnement de la Fédération.

L'entrée en vigueur de l'assurance autonomie, prévue pour le 1^{er} janvier 2017, a été reportée à une date toujours inconnue à ce jour. Le dossier a donc été mis en veille en attendant plus d'information sur son entrée en vigueur.

Mise en place d'un Fonds Employabilité

Le protocole d'accord 2016 prévoit la mise en place d'un Fonds Employabilité visant à rendre le métier plus soutenable notamment pour les travailleurs âgés à travers le financement de diverses mesures. Ce Fonds est rendu possible grâce à un financement à hauteur de 2 x 1.250.000€ pour 2 ans apporté par la libération des réserves du Fonds de formation. Le 7 juillet 2016, la Fédération a invité ses membres a participé à un groupe de travail relatif aux mesures à développer grâce à ce Fonds. Au terme de plusieurs mois de discussion, le Fonds Employabilité a été concrétisé en février 2017 et prévoit pour la période 2017-2018, 5 mesures:

1. **Coaching d'aide-ménagères par des collègues expérimentés**

A partir du projet pilote lancé par Form TS à destination des jeunes travailleurs, le Fonds permettra à 675 nouveaux travailleurs d'être coachés dans leur travail par 225 travailleuses 17 expérimentées devenues coaches. Le coaching de nouveaux travailleurs par des expérimentés permet aux plus âgés de valoriser leur expérience et de diminuer la pénibilité du travail et aux nouveaux travailleurs d'acquérir plus rapidement des compétences dans le métier. Cette mesure devrait entrer en application en juillet 2017.

2. **Etude évaluant le bien-être (au sens large)**

Une étude sera commandée à un prestataire externe qui aura pour mission **d'effectuer une analyse des risques sectorielle** afin :

- de réaliser un cadastre des difficultés spécifiques au métier, tant d'un point de vue physique que psychologique
- d'identifier des pistes en vue de réduire la charge physique et psychique de travail
- de proposer des solutions pragmatiques pouvant être aisément reprises par les entreprises du secteur.

3. **Campagne à destination du grand public**

Les partenaires sociaux considèrent qu'une bonne sensibilisation des clients et de la société est indispensable pour parvenir aux objectifs qu'ils se sont fixés en matière de travail soutenable, et en particulier en matière de bien-être, qualité du travail, respect de l'aide-ménagère, diversité, ergonomie, lutte contre le tabagisme passif, variété des tâches et bons produits.

Une campagne d'informations attractive sur ces thèmes, reprenant entre autres le développement d'un site internet et de clips vidéos à partager, sera commanditée par un prestataire externe.

4. **Sensibilisation et formation des acteurs de l'entreprise agréée**

Des formations visant à rendre le métier d'aide-ménagère plus soutenable pour les travailleurs seront proposées aux acteurs de l'entreprise. Les thématiques abordées porteront notamment sur le bien-être au travail, la qualité du travail, le respect de l'aide-ménagère, l'ergonomie, la lutte contre la discrimination, contre l'isolement social et contre le tabagisme passif, la variété des tâches, l'importance des bons produits et les conséquences

des choix d'aujourd'hui sur le futur.

5. Octroi d'une prime incitative sectorielle lors de la prise de certains crédits-temps et congés thématiques

Afin de répondre aux attentes des travailleurs de concilier vie privée – vie professionnelle, les partenaires sociaux souhaitent donc **soutenir et encourager les travailleurs ayant pris tant un crédit-temps avec motif « soins », formation ou fin de carrière, qu'un congé thématique « soins »** par l'octroi d'une prime forfaitaire mensuelle, variable selon le régime de suspension octroyé et versée annuellement par le Fonds social titres-services.

Groupe de travail relatif à la discrimination en TS

Suite à une enquête réalisée en février 2016 par le Minderhedenforum à travers une série de *mystery calling*, celui-ci annonçait que 2 entreprises sur 3 discriminaient à la demande de leur client. Ce débat a été porté en SCP322.01 lors d'une réunion en février et a été traduit par un positionnement accepté par tous et utilisé comme base au protocole d'accord adopté en mai 2016.

En parallèle, nous avons organisé un groupe de travail avec les membres vue de définir des recommandations permettant d'éviter de répondre positivement à des demandes discriminantes :

- Le principe de **convention** entre l'entreprise et le client devrait être rendu **obligatoire par une condition d'agrément**. Cette convention devrait intégrer une clause de non-discrimination.
- Reconnaissant que l'existence d'une convention n'est pas suffisante pour garantir la coopération de tous dans la lutte contre la discrimination, et que le grand public devrait être mieux informé sur les obligations en matière de TS, **une campagne de sensibilisation** devrait être réalisée à destination du grand public. Cette campagne pourrait combiner plusieurs sujets :
 - Interdiction de discriminer
 - Respect des tâches autorisées
 - Sécurité au travail
 - Respect de l'aide-ménagère
- La **formation** des travailleurs techniques pour la gestion de la relation client en matière de discrimination est souhaitée.

La fédération apporte une attention particulière à cette problématique et souhaite notamment que des moyens soient mis en place au niveau de la législation wallonne afin d'agir contre la discrimination.

Chômage économique & Code NACE



Suite à l'interpellation de membres, nous avons analysé les règles d'attribution des codes NACE pour les entreprises titres-services et les conséquences sur **la reconnaissance de l'assimilation des périodes de chômage économique par l'ONVA.**

Il est apparu que les EI actives en titres-services dépendent soit du code NACE 81.210 relatif au secteur du nettoyage courant de bâtiment ; soit du code NACE 88.101 relatif à l'aide aux familles. Dans le premier cas, les entreprises se voient accorder l'assimilation du chômage économique, dans le second, elles en sont exclues. Or, les entreprises d'insertion wallonnes actives en titres-services se sont vues régulièrement attribuer ce dernier code NACE par leur guichet d'entreprise.

Nous avons donc envisagé pour ces entreprises la possibilité demander la modification du code NACE qui leur a été attribué, tout en s'interrogeant sur l'impact de ce changement sur la détermination de la commission paritaire compétente.

D'après les informations recueillies sur le site du SPF emploi, travail et concertation sociale, il ressort que « les critères suivants ne sont pas relevant pour cerner l'activité de l'entreprise: l'objet social; le type de contrat, la formation ou les tâches du travailleur; l'affiliation à une fédération d'employeurs; l'activité déclarée au registre du commerce; l'indice de catégorie ONSS ou les dispositions des conventions collectives de travail ».

Nous avons interrogé par courrier à la fois l'ONSS et le SPF emploi, travail et concertation sociale sur cette question. Il ressort de leurs réponses qu'il est correct d'en conclure **qu'un changement de code NACE d'une entreprise (sans qu'il soit assorti d'une modification de l'activité et en partant du principe que la CP attribuée est correcte) n'a pas d'impact sur la détermination de la commission paritaire compétente.**

Groupe de travail viabilité

Partant du constat, lors de l'analyse de l'ensemble des comptes publiés en 2013, de la grande diversité des situations économiques dans le secteur du TS en EI, le conseil d'administration de la Fédération a pris l'initiative de mettre en place un groupe de travail consacré à l'analyse de la viabilité en titres-services en 2015.

Ce GT était chargé d'examiner les différentes conditions de viabilité économique qui permettent aux entreprises de titre-service membres de mener à bien leur but social d'insertion socio-professionnelle. Il a pour objectif en lumière l'hétérogénéité des pratiques et des structures de coûts ainsi que de revenus qui ont une influence sur le résultat de l'entreprise : la taille, le taux d'encadrement, la gestion des heures improductives, l'absentéisme, la politique d'investissements de l'entreprise, la gestion des titres, des subventions,...

L'objectif final, de produire un dossier qui reprendra l'ensemble des recommandations issues des réflexions du GT et qui pourra être transmis à l'ensemble des membres, a été mis en attente.

Les travaux ont en effet abouti sur une grille d'analyse de la situation économique d'une

entreprise de TS, basée en grande partie sur les données disponibles dans comptes annuels, ont été mis en suspens après une ultime réunion en 2016. En effet, la charge de travail que représente l'analyse des comptes est en effet très importante et l'équipe n'a pu en 2016 libérer suffisamment d'heures sur ce projet interne.

Dispositif IDESS

Positionnement en tant que fédération représentative des IDESS

Lors de notre assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2015, une modification des statuts de la fédération a été approuvée par l'assemblée générale afin d'étendre nos actions aux IES et aux IDESS. Depuis lors, Atout EI se positionne comme instance représentative de ces structures.

Afin de leur offrir un service de qualité, nous avons activement travaillé en vue de développer nos connaissances et nos compétences dans ce domaine, notamment en rencontrant différentes IDESS tout au long de l'année. 2016 a donc été une année de découvertes durant laquelle nous avons peu à peu mis en place différentes actions destinées aux IDESS.

Un groupe de travail, organisé le 22 septembre 2016, a permis de réunir une vingtaine de participants venus pour discuter autour de la thématique liée à l'obligation de partenariats des IDESS.

Nous avons également entrepris la rédaction d'un « Ba-ba du dispositif IDESS ». Celui-ci sera disponible et présenté lors d'une formation au cours du premier semestre de 2017.

En 2016

Après avoir été interpellés par différentes IDESS, nous nous sommes penchés sur la problématique de l'accès aux recyparcs. L'introduction de la carte d'identité comme unique moyen d'accès aux parcs à conteneurs a effectivement restreint l'accès des IDESS liégeoises incapables de collecter les cartes d'identité de leurs clients. Après avoir entrepris des discussions avec Intradel afin de trouver une solution, nous avons obtenu que les IDESS puissent y avoir accès au moyen d'une copie recto-verso de la carte d'identité de leurs clients.

De plus, afin de représenter et défendre aux mieux leurs intérêts, nous avons également travaillé à la création et la mise en place d'une sous-commission paritaire compétente pour les IDESS (SCP 327.03 ou 327.04). Pour ce faire, différents contacts ont été pris avec le président de la CP 327.

Finalement, nous avons aussi suivi l'étude relative à l'impact social des IDESS réalisée par le Spiral de l'ULg. Nous avons ainsi participé aux différents comités d'accompagnement du

projet. À l'issue de cette étude, nous avons organisé en collaboration avec le Spiral, une séance de présentation des résultats finaux lors de notre matinée destinée aux entreprises d'insertion et aux IDESS.

Au-delà des entreprises d'insertion membres disposant d'un agrément IDESS, 4 IDESS ont décidé de nous faire confiance en s'affiliant à la fédération au cours de l'année 2016.



Chapitre 3

Les projets de la fédération

... Niches 2014-2016

... ProForCES 2015-2017

... VISES 2015-2019

... Avenir des EI

... Interreg-Euregio





CHAPITRE III

LES PROJETS DE LA FEDERATION

Projet Niches 2014-2016

Ce projet, dont l'opérationnalisation était prévue sur 2014, a été reporté sur 2015 et 2016 suite à un report budgétaire du budget alloué par le Cabinet. Cette étude a donc été réalisée principalement en 2015, avec un report partiel de budget du 2016, et s'est clôturée lors d'un événement rassemblant les acteurs du secteur en avril 2016.

Innovantes et souvent pionnières, les EI ont su développer leurs activités dans des niches nouvelles telles que le furent la collecte, tri et recyclage des déchets ou encore le secteur des titres-services. Les EI jouent donc un rôle essentiel dans la prospection de nouvelles activités et de nouveaux gisements d'emplois. Dans le secteur du bâtiment, les EI ont su également développer leur savoir-faire en matière d'habitat écologique (panneaux photovoltaïques, isolants naturels, construction en bois...), et ce même si les contraintes sectorielles, notamment salariales, ont freiné les initiatives.

Dans ce contexte, la Fédération estime qu'il est pertinent de prendre le temps de regarder en arrière afin de mieux faire le point sur la situation présente et envisager l'avenir. Quels sont les secteurs d'activités des EI depuis 1998? Lesquels sont porteurs et continueront à l'être? A quelles conditions? Avec quelle qualité d'emploi? Qui sont les porteurs de projets? Quelles sont les projets innovants mais qui n'ont pas survécu? Pour quelles raisons? Quels sont les secteurs porteurs à l'heure actuelle et dans le cadre du nouveau Décret?

La Fédération a donc réalisé une analyse sur cette thématique en 3 parties afin de répondre à ces différentes questions et de créer le débat sur ce sujet:

- ❖ Etat des lieux de 1998 à 2012 – Le développement des EI: succès et difficultés
- ❖ Passage dans le décret EI 2012 – Changements et perspectives
- ❖ L'avenir des EI – Secteurs porteurs et innovants

La présentation des résultats a eu lieu lors de l'évènement de clôture et le rapport complet est disponible sur demande à la Fédération.

Projet ProForCES 2015-2017

Suite à la perte du projet CoJEST financé par le Fonds Social Européen, la fédération avec ses partenaires CAIPS et RES ont travaillé à la préparation d'un nouveau projet intitulé **ProForCES Professionnalisation, Formation et Coaching en Economie Sociale** adressé à la Direction de l'économie sociale de la région wallonne.

Les 3 partenaires à travers ce projet de 2 ans viseront 3 objectifs généraux :

- **Améliorer la performance et l'efficacité de l'encadrement** (accompagnement social et hors AS) réalisé en EI et **analyser les impacts respectifs sur la viabilité de l'entreprise et l'insertion des travailleurs TD-TGD.**
- **Favoriser le passage dans l'emploi en EI des publics formés dans les EFT et OISP** agréés par la Wallonie.
- **Professionaliser et soutenir les personnes en charge de l'accompagnement social** dans les entreprises sociales d'insertion via du coaching individuel et collectif

Si tous les partenaires travailleront à atteindre ces 3 objectifs, Atout EI s'attachera plus particulièrement au premier objectif à travers l'identification et le recensement des pratiques d'encadrement mises en place au sein des EI ; la modélisation des pratiques récoltées tout en évaluant leurs impacts respectifs sur la viabilité de l'entreprise et l'insertion des travailleurs et via un suivi de la législation relative aux entreprises d'insertion.

48

En 2016

Après validation en octobre 2015 du projet par la région wallonne, nous avons lancé dès 2016 la première étape du projet consistant en l'identification et le recensement des pratiques d'encadrement réalisées en EI (décret et hors décret). Le détail des résultats sont repris dans le rapport d'activités 2016 du projet et mis à disposition des membres dans l'Espace Membre du site internet.

Le recensement des pratiques a conduit à l'identification de plusieurs éléments jugés comme importants par les entreprises. Ces différents éléments sont analysés en profondeur en 2017 afin d'aboutir à un recueil de bonnes pratiques et une analyse de celles-ci au regard de l'évolution du secteur. Nous présentons de manière synthétique nos résultats.

Nous avons identifié 3 variables à prendre en compte dans la modélisation des pratiques :

- **Le secteur d'activités** : A plusieurs reprises, nous avons constaté que les réalités des entreprises actives en TS sont différentes de celles des entreprises d'autres secteurs d'activités. Nous tiendrons compte de cette variable pour l'analyse des différentes pratiques et la mise en application au sein des EI.
- **La taille de l'entreprise** : le paysage des entreprises d'insertion est caractérisé aujourd'hui par un panel d'entreprises variant de 2 à plus de 250 travailleurs. Soumises aux mêmes réglementations et aux mêmes obligations, ces entreprises



vivent pourtant des réalités totalement différentes qui impactent la manière dont l'encadrement est réalisé. De plus, nous pouvons prévoir que les entreprises (notamment celles actives en TS) vont se développer pour atteindre une taille assurant une meilleure rentabilité. A l'opposé, les entreprises actives dans les métiers de la construction ou des services de proximité par exemple, ne prévoient pas de développement important. On pourra donc à l'avenir évoluer dans un dispositif regroupant des entreprises totalement différentes et il sera donc nécessaire d'avoir un cadre législatif adapté à ces différentes réalités.

- **La finalité de l'emploi** : depuis toujours deux finalités se côtoient dans le secteur : une finalité d'emplois stables et une finalité d'emplois tremplin. Au vu des premières discussions, il semblerait que de plus en plus d'entreprises envisagent d'évoluer d'un modèle emploi stable vers un modèle emploi tremplin. Par le choix d'une de ces finalités, les entreprises développent des modèles d'encadrement différents dont il faut pouvoir rendre compte.

Nous avons identifiés 8 pratiques liées à l'encadrement à approfondir au regard des problématiques vécues :

- **L'absentéisme** :
 - Nous nous intéresserons tout d'abord aux méthodes et procédures à tester afin de diminuer l'absentéisme (cf. point ci-dessus).
 - Ensuite, nous envisagerons plus particulièrement les causes liées à la santé (et à la pénibilité du métier) des travailleurs qui influent de manière négative sur les absences. Un lien pourrait être fait avec une analyse des risques dans le secteur des titres-services.
- **La participation** : nous approfondirons différentes méthodes innovantes mises en place par certaines entreprises en vue d'améliorer la participation des travailleurs.
- **Le jobcoaching** : de plus en plus d'entreprises souhaitent obtenir des résultats en termes d'emplois tremplin. Pour les y aider, nous ferons une analyse détaillée des facilitateurs, des freins et des bonnes pratiques à suivre. Pour cet élément, nous ferons appel au partenaire RES, expert en matière de jobcoaching pour nous alimenter.
- **La fonction d'encadrant technique** : cette fonction de plus en plus présente en EI semble jouer un rôle central pour l'organisation de l'entreprise mais aussi dans l'encadrement des travailleurs pourtant elle est assez hétérogène et peu connue de certains. Afin d'en éclaircir les contours, nous essaierons de répondre aux questions suivantes : quelles fonctions, tâches remplissent les encadrants techniques ; quel est le profil de ces travailleurs ; quel est le positionnement de cette personne dans l'entreprise et plus particulièrement dans l'encadrement des travailleurs ; quelles relations/collaborations avec les accompagnateurs sociaux ; pour le secteur des TS en particulier, comment combiner le respect des obligations sectorielles et l'engagement d'un encadrant ?

- **Double casquette de l'accompagnateur social :** Nous interrogerons les entreprises sur les conditions dans lesquelles les accompagnateurs sociaux remplissent deux fonctions et nous questionnerons sur les aspects compatibles et ceux qui le sont moins. Quelles sont les autres casquettes occupées par les accompagnateurs
- **L'accompagnateur social et ses fonctions :** pour répondre à plusieurs attentes d'entreprises, nous tenterons de développer un « guide l'accompagnateur social » qui permettra d'aiguiller les accompagnateurs sociaux dans leur fonction telle que prévue par le décret mais aussi de se positionner vis-à-vis des tâches non prévues. Nous tenterons également de leur proposer des outils visant à justifier leurs tâches et à appréhender les éventuels contrôles.
- **La mobilité :** les entreprises sont en demande d'outils les aidant à mettre en place une politique de mobilité adaptée à leurs réalités. Pour les y aider, nous ferons une analyse détaillée des freins à la mobilité, des bonnes pratiques à développer ainsi que des outils/aides disponibles visant à développer la mobilité des travailleurs.
- **Réseautage :** l'utilité de développer et de maintenir un réseau de partenaires professionnels est d'autant plus important pour les entreprises de petite taille ou éloignée géographiquement. Nous nous intéresserons notamment sur la collaboration avec le Forem telle que prévue par les textes ; l'usage de la validation des compétences ; les collaborations avec d'autres entreprises EI ou non ; la collaboration avec les CISP ou encore avec les organismes de formation.
- **La Formation :** la formation est un élément central apportant une réelle plus-value à l'encadrement des travailleurs en entreprise d'insertion. Elle apparaît à différents moments et vise différents objectifs : formations nécessaires lors de l'engagement, maintien des compétences, formations dans le cadre d'une réorientation professionnelle, amélioration du bien-être, etc. C'est pourquoi les entreprises y apportent une attention particulière

Projet VISES 2015-2020

Le projet VISES - Valoriser l'Impact Social de l'Entreprenariat Sociale est un projet déposé dans le cadre de la programmation Interreg V France-Wallonie-Vladeren 2014-2020 et coordonné par la plate-forme Concert'ES dont Atout EI est membre.

Ce projet a pour objectif stratégique de **construire un dispositif d'évaluation et de valorisation de l'impact sociale des entreprises sociales (dont les EI).**

Cet objectif se s'envisage sur deux niveaux :

- Au niveau micro : nous visons à proposer aux entreprises sociales un outil de gestion stratégique qui prendra compte de leurs spécificités
- Au niveau macro : nous souhaitons armer le secteur de l'ES d'un dispositif de valorisation des apports positifs des entreprises

Par la multiplicité des opérateurs le formant (20 organismes français, wallons et flamands), ce projet s'organise selon une structuration par pôle d'activités : 3 pôles d'expérimentation, 1 pôle recherche et 2 chefs de file.

Atout EI sera le chef de file du « **pôle insertion** » regroupant des entreprises sociales ayant pour objectif la mise à l'emploi en ES. Ce pôle est également composé de CAIPS et ALEAP (Association Libre d'Entreprises d'Apprentissage Professionnel) pour la Wallonie ; COORACE (Fédération de l'Economie Sociale et Solidaire) pour la France et 4werk (Réseau d'entreprises de travail adapté) pour la Flandres.

Plus précisément, les différents pôles travailleront en 3 étapes :

1. Phase d'élaboration du dispositif : en collaboration avec le pôle recherche garant de la validité scientifique et des entreprises, les partenaires identifieront l'ensemble des indicateurs génériques, spécifiques et particuliers propres aux entreprises qui pourront être identifiés comme indicateurs d'impact.
2. Phase d'expérimentation : une fois ce dispositif développé, il sera testé au sein d'entreprises durant plusieurs mois afin de pouvoir affiner les indicateurs, définir et évaluer la méthode de collecte et identifier la faisabilité de l'outil sur le terrain. En ce qui concerne les EI, un groupe de 10 EI seront recrutées lors de cette phase.
3. Phase d'essaimage et de diffusion : enfin, le dispositif adopté sera transmis à l'ensemble des entreprises qui seront sensibilisées aux enjeux de l'évaluation de leur impact. Une sensibilisation des diverses parties prenantes sera également organisée.

En 2016

Le premier semestre a permis le lancement de la dynamique transfrontalière autour de la valorisation de l'impact social de l'entrepreneuriat social. L'ensemble des partenaires représente en effet une belle diversité d'entreprises sociales et de chercheurs.

Tous conscients de l'importance de la question pour l'économie sociale et solidaire aujourd'hui, ils ne sont pas tous au même niveau d'informations et d'actions sur le sujet. Cette première phase d'appropriation collective a été décisive pour s'assurer de la mobilisation de tous sur le projet. Et vu la taille du partenariat, la mobilisation de tous ces acteurs autour d'un même objectif est déjà une belle avancée.

Entre janvier et juin 2016, les partenaires ont appris à mieux se connaître. Ils ont développé des outils de travail collaboratif. Ils ont commencé à compiler une synthèse de l'existant permettant une vulgarisation et le partage d'un vocabulaire commun. Ils ont aussi

commencé à élaborer le dispositif qui sera expérimenté et ils ont préparé les évènements du second semestre 2016.

Enfin, individuellement ou collectivement, ils ont oeuvré à la notoriété de l'initiative et ont créé des ponts avec d'autres initiatives parallèles.

Afin de rendre le dispositif VISES le plus proche possible des réalités des entreprises, les partenaires du projet qui mèneront l'expérimentation sont regroupés en 3 pôles thématiques. Ceux-ci ont commencé leurs travaux dans une logique de coopération transfrontalière, chaque pôle comportant des membres français et belges.

Le Pôle « Insertion » (leader : Atout EI ; Membres : Caips, Aleap, le Coorace (FR) et 4Werk (FL)) s'est rencontré lors de 2 réunions (29/04 et 30/05) au cours du 1er semestre 2016. La 1ère réunion a été l'occasion de faire connaissance, de comprendre la place de chacun dans les dispositifs d'insertion, les spécificités régionales de ceux-ci mais également de connaître les attentes de chacun. Il a aussi été question d'aspects pratiques de fonctionnement. Ils ont également échangé sur la sélection des entreprises participantes et notamment sur l'outil proposé par le groupe recherche ; émis un avis commun sur les documents de présentation du projet et conçu une charte d'engagement pour les entreprises pilotes. La 2ème réunion a été consacrée à l'établissement d'un planning de recrutement ainsi qu'à des échanges sur la méthodologie prévue par chacun des membres pour le recrutement.

Au second semestre, la réunion du 22/08 a eu pour objectif le suivi de l'étape de recrutement des entreprises pilotes par les membres du pôle. Celle du 18/10 a été consacrée à des discussions sur la place des entreprises pilotes dans la co-construction du dispositif, et sur la construction d'indicateurs pertinents pour la valorisation d'impact. La 3ème réunion (8/11) a été combinée à une réunion du groupe recherche élargi et avait pour objet exclusif la construction d'un retour sur le dispositif d'accompagnement proposé par le GR. La dernière réunion (01/12) a été consacrée à un test du dispositif entre partenaires du pôle.

Les différents membres du pôle ont participé à ces réunions et les ont préparés en amont (lecture, organisation logistique, recherche d'infos). Atout EI s'occupe de la rédaction des PV.

La fédération a également réalisé en 2016 la phase de recrutement des entreprises pilotes qui seront accompagnée en 2017 - 2020. Les EI participantes sont :

LES COUPS DE POUCE 2	EI - Titres-services	Fleurus
AU PLUS NET SCRL FS	EI - Nettoyage industriel	Namur
LA LOCOMOBILE SCRL FS	IDESS - Taxi social	Marche-en-Famenne
PROXEMIA SCRL FS	EI - Titres-services	Chapelle-Lez-Herlaimont
MOUSCRON SOLIDARITE SERVICES SCRL FS	EI - Titres-services	Mouscron
MAXINET-CENTRE	EI - Titres-services	Binche
SODALIS CORPORATION SCRL FS	EI - Titres-services	Mont-de-l'Enclus
NATISE SCRL FS	EI - Titres-services	Namur
EKOSERVICES BELGIQUE SCRL FS	EI - Titres-services	Cuesmes

Par ailleurs, la première rencontre de l'Impact Social a eu lieu le 23 novembre 2016 au Bois du Cazier. Cette rencontre constitue notre première action de communication vers l'extérieur ainsi qu'un moment de construction du projet. Pour l'organisation de cet événement, un partenariat a été conclu avec le réseau Inti (Réseau internationale d'intelligence territoriale). Ce réseau a tenu sa XVe conférence internationale en Belgique, du 23 au 25 novembre 2016.

Le programme de la journée a été pensé de manière à répondre aux attentes du public. Celui-ci était constitué des partenaires du projet, mais surtout d'entrepreneurs et d'universitaires. Nous avons eu l'occasion d'intégrer un maximum de partenaires dans les prises de parole. Entre théorie et pratiques de terrain, la matinée était l'occasion de mettre en avant le travail déjà effectué par les partenaires avec la synthèse de l'existant ; d'informer les participants sur les enjeux de l'évaluation et de leur faire découvrir quelques pratiques. L'après-midi, 6 ateliers étaient proposés aux participants. Nous avons veillé à varier les thématiques de manière à brosser un tableau large des enjeux actuels. La journée s'est clôturée en plénière par une intervention concernant l'Observation des territoires.

Le nombre de personnes présentes était important (entre 200 et 250) et il y avait une variété dans les nationalités et profils des participants (chercheurs, entreprises, élus, financeurs, etc.). La journée a été une belle réussite et a notamment été très appréciée par plusieurs entrepreneurs, impatientes de pouvoir tester le dispositif dans leur entreprise. C'était une très bonne entrée en matière sur les enjeux de l'évaluation grâce au regard croisé France-Belgique et les différents statuts des participants (chercheurs, entreprises, réseaux, collectivités).

Projet - Avenir des entreprises d'insertion

En tant que Fédération Wallonne des Entreprises d'Insertion, nous avons pour mission de veiller à ce que les entreprises d'insertion évoluent dans un cadre clair et stable, afin de permettre le développement et la croissance du secteur. Or depuis quelques temps, l'émergence de nouveaux modèles économiques et les modifications en profondeur du marché du travail nous amènent à questionner notre modèle, que nous défendons par ailleurs.

Ces évolutions répondent à un besoin de flexibilité des entreprises mais également à une modification du marché du travail. Or un certain nombre d'éléments liés au dispositif d'insertion actuel risque de ne plus permettre à nos entreprises de pouvoir faire face à la pression concurrentielle de plus en plus élevée dans des secteurs où elles évoluent avec des entreprises privées à logique de plateforme. Ces dernières ayant des contraintes largement inégales notamment en matière d'accompagnement des travailleurs mais également des avantages à la fois fiscaux et salariaux.

C'est donc afin de pouvoir garantir la viabilité économique de nos entreprises ainsi que la mission d'encadrement social des travailleurs que nous souhaitons lancer une vaste réflexion

sur l'avenir de notre modèle. L'objectif est de faire émerger pour la fin 2018 un nouveau modèle économique qui permettra aux entreprises d'insertion de rester compétitives tout en garantissant leurs missions de formation, d'accompagnement et d'encadrement des travailleurs. Ce nouveau modèle devra être en phase avec les réalités du marché du travail et le modèle économique qui prédominera dans les prochaines années.

Dans cette optique, nous avons organisé en décembre à Nivelles un premier séminaire de réflexion sur « Demain, l'entreprise d'insertion ». Cette journée avait pour objectif de nous déstabiliser et de nous obliger à repenser notre modèle.

Trois intervenants extérieurs sont venus alimenter les réflexions en partageant différentes visions de l'avenir du monde du travail et de l'entrepreneuriat :

- ❖ Philippe Ledent (Entrepreneur et administrateur de sociétés)
- ❖ Sarah de Heusch Ribassin (SMartBE)
- ❖ Fabienne Mathot (Agence pour l'Entreprise et l'Innovation)

Suite à cette journée de réflexion, des chantiers de travail seront dégagés afin de réfléchir à un nouveau modèle pour les entreprises d'insertion. Dans le but d'enrichir notre réflexion, nous ferons appel à des contributeurs externes (acteurs économiques, organisations, centres de recherche, etc.). Chacune des contributions portera sur l'une des thématiques dégagées. Celles-ci se feront soit sous la forme d'une note écrite ou soit par la participation à un groupe de travail.

L'objectif est de proposer notre nouveau modèle pour la fin 2018, celui-ci fera partie du mémorandum de la fédération pour les élections de 2019.

Projet à venir - Interreg-Euregio

INTERREG est un programme de coopération transfrontalière financé par le FEDER (le Fonds européen de développement régional). Les projets soutenus par INTERREG servent à renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne grâce à la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale.

Dans le cadre du bassin de l'Euregio (Liège, Hasselt, Maastricht, Aachen), la fédération est à la recherche de partenaires transfrontaliers souhaitant s'inscrire dans un projet qui permettrait d'améliorer la compétitivité des entreprises d'économie sociale. Nous souhaitons élaborer un outil qui permettra d'améliorer le management des entreprises d'économie en aidant à gérer la tension entre la viabilité économique et la mission sociale de l'organisation.

Ce projet regroupe actuellement quatre partenaires francophones (CAIPS, le CIRIEC, ENSIE et Atout EI). Nous sommes actuellement toujours à la recherche de partenaires étrangers, afin de soumettre notre projet lors de l'appel à projets du mois de mai 2017.



ANNEXES

Composition des organes de gestion

Conseil d'administration 2016

Le Conseil d'administration est composé de 12 structures:

	Représenté par		Assurant le rôle de
BTEAM safs	CLAES	Nathalie	Administratrice
CAIPS asbl	VRANCKEN	Jean-Luc	Administrateur
EKOSERVICES BELGIQUE scrifs	LABABSA	Ophélie	Administratrice
JEFAR T SERVICES scrifs	RORIVE	Jacques	Administrateur
HOME NET SERVICES scrifs	MORRIER	Denis	Administrateur
LA RESSOURCERIE NAMUROISE scrifs	DETRAUX	Marc	Administrateur
LES COUPS DE POUCE FLEURUSIENS scrifs	CANON	Georget	Administrateur
MAXINET CENTRE scrifs	COLINET	Isabelle	Administratrice
NEUPRE NET SERVICES scrifs	SAMYN	Hervé	Vice-Président
PROXEMIA scrifs	POLLENUS	Jean-Pierre	Administrateur
RES asbl	DEWANDELER	Etienne	Administrateur
TRI-TERRE safs	VETRO	Salvatore	Administrateur
TRUSQUIN TITRES-SERVICES scrifs	BORCY	Patrice	Administrateur

55



Equipe opérationnelle 2016

CHRONIS 2016 à aout 2016)	Anne-Sophie	Conseillère communication (janvier
FLORIN décembre 2016)	Guillaume	Conseiller communication (mai 2016 à
BENVISSUTO	Vanessa	Conseillère juridique
RENOUPREZ	Caroline	Conseillère économique

Liste des membres (31/12/2016)

ENTREPRISE	SECTEUR D'ACTIVITE	PROVINCE
ADIEU POUSSIERES CENTRE ET BORINAGE SCRL FS	Titre-Service	Hainaut
ADM VILLAGE N°1 SCRL FS	Services aux entreprises	Brabant Wallon
ALPHA SERVICES LIEGE SCRL FS	Titres-Services	Liège
A'TOUT FER SCRL FS	Titres-Services	Hainaut
AU PLUS NET SCRL FS	Nettoyage industriel	Namur
BESOIN D'AILES	Titres-Services	Hainaut
BIP EXPRESS SCRL FS	Titres-Services	Liège
BOTHANET SERVICES SCRL FS	Titres-Services	Hainaut
BTEAM SCRL FS	Services aux entreprises	Brabant wallon
CLEANMANIA	Titres-Services	Hainaut
CLIC & NET SERVICES SCRL FS	Titres-Services	Hainaut
COMET SERVICES SCRL FS	Tri et recyclage	Hainaut
CORTIBAT SCRL FS	Construction	Liège
CORT'IDESS SCRL FS	Bricolage, jardinage	Liège
CO-TERRE SAFS	Construction	Liège
COULEUR TERRE SCRL FS	Construction	Namur
CPAS DE SPRIMONT	Taxi social, entretien des espaces verts et petits travaux	Liège
DEFI + SCRL FS	Services aux entreprises	Hainaut
DEFI ONE SCRL FS	Services aux entreprises	Hainaut
DURECO SCRL FS	Tri et recyclage	Luxembourg
ECODIPAR SCRL FS	Services aux entreprises	Liège
EKOSERVICES BELGIQUE SCRL FS	Titres-services	Hainaut
EKOSERVICES BRABANT WALLON SCRL FS	Titres-Services	Brabant Wallon
EKOSERVICES REGION DU CENTRE SCRL FS	Titres-Services	Hainaut
EKOSERVICES WALLONIE PICARDE SCRL FS	Titres-Services	Hainaut
ESIOL SCRL FS	Titres-Services	Hainaut

FERVET OPUS SCRL FS	Titres-Services	Namur
FESTA SCRL FS	Titres-Services	Hainaut
FORCE 8 SCRL FS	Nettoyage industriel	Brabant Wallon
G'ESTIME2 SCRL FS	Titres-Services	Hainaut
HAUTE MEUSE NET SERVICES 2 (SCRLFS-)	Titres-Services	Liège
HERCULE SERVICES	Titres-Services	Liège
HO + SCRL FS	Titres-Services	Hainaut
HOME NET SERVICE SCRL FS	Titres-Services	Liège
ISOPROJECT SCRL FS	Construction	Hainaut
LA CENSE-TITRES-SERVICES SCRL FS	Titres-Services	Liège
LA COOPERATIVE DE LA SAVONNERIE SCRL FS	Titres-Services	Namur
LA LOCOMOBILE SCRL FS	Transport social	Luxembourg
LA MAISON DES SERVICES SCRL FS	Titres-Services	Hainaut
LA PETITE FEE DU LOGIS SCRL FS	Titres-Services	Hainaut
LA RESSOURCERIE LE CARRE	Magasin social	Hainaut
LA RESSOURCERIE NAMUROISE SCRL FS	Tri et recyclage	Namur
LA TABLE DES HAUTES ARDENNES SCRL FS	Horeca	Luxembourg
LE GRAND MENAGE SCRL FS	Titres-Services	Hainaut
LE POLE DE RECONVERSION SCRL FS	Services aux entreprises	Hainaut
LES BUANDERIES	Titres-Services	Liège
LES COUPS DE POUCE 2 SCRL FS	Titres-Services	Hainaut
LES COUPS DE POUCE FLEURUSIENS SCRL FS	Titres-Services	Hainaut
LES FEES DU SERVICE SCRL FS	Titres-Services	Liège
LES LAVANDIERES DU BONALFA SCRL FS	Titres-Services	Luxembourg
LIBERTE EN PLUS	Titres-Services	Hainaut
LOGISERVICES SCRL FS	Titres-Services	Brabant Wallon
MADAME EST SERVIE HUY SCRL FS	Titres-Services	Liège
MAXINET-CENTRE	Titres-Services	Hainaut
MDM FACILITIES SCRL FS	Nettoyage industriel	Hainaut
META SERVICES SCRL FS	Titres-Services	Liège

MEUSINSER	Nettoyage industriel	Liège
MOUSCRON SOLIDARITE SERVICES SCRL FS	Titres-Services	Hainaut
NAMOCLEAN SCRL FS	Titres-Services	Namur
NATISE SCRL FS	Titres-Services	Namur
NEUPRE NET SERVICES SCRL FS	Titres-Services	Liège
NETTOYAGE ET PROPRETE	Nettoyage industriel	Liège
PICOBEL'EAU SCRL FS	Titres-Services	Namur
PLANETE SERVICES JURBISE SCRL FS	Titre-Services mixtes	Hainaut
POLE DES SERVICES	Titres-Services	Namur
PROGRESCOM	Aménagements, entretiens espaces verts	Luxembourg
PROP'HOUSE SCRL FS	Titres-Services	Hainaut
PROXEMIA SCRL FS	Titres-Services	Hainaut
PROXI VILLAGE N°1 SCRL FS	Titres-Services	Brabant Wallon
PROXISERVICE SCRL FS	Titres-Services	Hainaut
RAPPEL SCRL FS	Tri et recyclage	Brabant Wallon
RECMA SCRL FS	Tri et recyclage ; nettoyage industriel	Liège
RECOL'TERRE SCRL FS	Tri et recyclage	Liège
SAMBRE-SERVICES II SCRL FS	Titres-Services	Hainaut
SAMBRE-SERVICES SCRL FS	Titres-Services	Hainaut
SECONET SCRL FS	Services aux entreprises	Hainaut
SECOPASS SCRL FS	Titres-Services	Hainaut
SERVI+ SCRL FS	Services aux entreprises	Liège
SERVICES & FOOD SOLUTION SCRL FS	DIV	Liège
SERVIDIS SCRL FS	Titres-Services	Liège
SINAP SERVICES SCRL FS	Titres-Services	Hainaut
SODALIS CORPORATION SCRL FS	Titres-Services	Hainaut
SOFIE SCRL FS	Tri et recyclage	Liège
STAV'CLEAN	Titres-Services	Liège
STEPPE SERVICES SCRL FS	Titres-Services	Liège
TOP'NET SCRL FS	Titres-Services	Hainaut

TRINK HALL CAFE SCRL FS	Horeca	Liège
TRI-TERRE SAFS	Tri et recyclage	Liège
TRUSQUIN TITRES SERVICES	Titres-Services	Luxembourg
VIT'ALE MANNE SCRL FS	Titres-Services	Hainaut
VITALITE SERVICES BELGIQUE SCRL FS	Titres-Services	Liège
YPSILONN SCRL FS	Titres-Services	Hainaut
ZETTA SCRL FS	Titres-Services	Namur

Partenaires d'Atout EI

CAIPS



La Concertation des Ateliers d'Insertion Professionnelle et Sociale est une Fédération représentant les Organismes d'Insertion Socioprofessionnelle (OISP), les Entreprises de Formation par le Travail (EFT) et auparavant les Entreprises d'Insertion (EI).

FEBECOOP



FEBECOOP promeut les valeurs de l'entrepreneuriat coopératif et d'économie sociale auprès des milieux politique, économique, académique et institutionnel et défend ses membres en exerçant des représentations sur les plans européen, fédéral et régional.

61

R.E.S.



Le Réseau d'Entreprises Sociales (RES) est un réseau composé d'entreprises d'économie sociale qui visent la création d'emplois durables et la promotion de la participation des travailleurs dans la société.

A ces fins, les entreprises membres du réseau cherchent à entreprendre autrement.

SAW-B, Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises



L'asbl SAW-B, Solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises, est une Fédération d'économie sociale pluraliste. Sa mission est de soutenir le développement d'une économie centrée sur le respect de l'humain et de l'environnement.

